

# GUIDE DES AIDES AUX ARTISTES D'OCCITANIE



GUIDE À DESTINATION DES ARTISTES  
AUTEURS ET AUTRICES,  
ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN ÉCOLE D'ART  
DE LA RÉGION OCCITANIE

réseau  
*air de Midi*  
art contemporain  
en Occitanie

Air de Midi est soutenu par la Direction  
Régionale des Affaires Culturelles  
Occitanie et par la Région Occitanie  
Pyrénées Méditerranée.

air de Midi  
est membre du

[www.airdemidi.org](http://www.airdemidi.org)



**c  
i p  
a c**

Fédération  
des professionnels  
de l'art  
contemporain



La Région Occitanie est une terre d'accueil pour les artistes, ils.elles sont nombreux.ses à s'installer ou à rester dans la Région. Le rapport d'activité 2019 de la Maison des artistes mentionnait ainsi près de 14500 artistes auteurs.rices sur le territoire régional, soit des chiffres trois fois supérieurs à des régions comparables en nombre d'habitants tels que les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine, plaçant ainsi l'Occitanie au rang de 3ème en France en nombre d'artistes. A ce chiffre, s'ajoute chaque année un grand nombre de diplômé.es issu.es des 4 écoles d'art et des 2 écoles préparatoires en art de la Région.

Ce guide a pour vocation d'aider les artistes auteurs et autrices, et les étudiants et étudiantes en art de la Région Occitanie en dressant une liste non exhaustive des aides qui leur sont destinées sur le territoire.

Il présente succinctement les aides publiques et privées (bourses à la création, à la diffusion, à la mobilité, à l'équipement, aides à l'atelier, etc.), les résidences sur appel à candidatures ou encore les prix ; mais aussi des informations sur les aides au niveau national et international auxquelles les acteurs et actrices de la Région peuvent prétendre ainsi que des ressources et contacts utiles pour les accompagner dans leurs projets et démarches.

Cette initiative est née suite à la rencontre professionnelle qu'air de Midi a organisée le 4 décembre 2019 sur «L'émergence artistique, enjeux de création et de professionnalisation». Les échanges qui ont eu lieu lors de cette journée ont entre autre révélé le besoin d'information des artistes et notamment des artistes émergeant.e.s, ainsi que des étudiant.e.s en école d'art sur les aides et accompagnements dont ils.elles peuvent bénéficier.

Cette ressource conforte le réseau air de Midi dans sa mission de valorisation et de soutien à la création artistique contemporaine dans le champ des arts plastiques et visuels et de sa diffusion au plus grand nombre.

Ce guide fait état des dispositifs pérennes reconnus sur le plan territorial. Afin de garantir la fiabilité des informations, nous avons fait le choix de ne pas présenter les appels à projets ponctuels ou les aides exceptionnelles en réponse à la conjoncture économique ou sanitaire. Aussi, ce guide n'est pas exhaustif et les dates mentionnées le sont à titre indicatif. Les informations devront être vérifiées directement auprès des commanditaires.

Les différents dispositifs sont répertoriés sous forme de fiches individuelles synthétiques classées par typologie d'aide (bourses, résidences, prix, appels à projets, etc.). Seuls les dispositifs faisant l'objet d'appels à candidatures ou à projets ouverts sont recensés.

Ce guide s'accompagne également d'un tableau récapitulatif numérique reprenant l'ensemble des soutiens présentés dans ce document. Il permettra d'effectuer des recherches selon d'autres catégories en fonction des besoins (localisation, bénéficiaires, structures, disciplines etc.).

Enfin, un certain nombre de ressources pouvant aider les artistes auteurs.rices et étudiant.e.s sont répertoriées en dernière partie du guide.

Ce guide se présente comme un outil au service de la création et de la diffusion pour faciliter le développement des projets artistiques en Occitanie et au-delà. Aussi, toutes remarques ou corrections sont bienvenues et permettront de faire évoluer cet outil.

*Nous remercions Mathilde Géhin, en stage à air de Midi en 2021 pour sa contribution et son investissement dans la réalisation de cette première version du guide ainsi que les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour leur soutien et leurs contributions.*

# Table des matières

Introduction	4
Repères	8
Glossaire	9
LES AIDES	10
- création, production, commissariat	11
- diffusion, accompagnement professionnel	22
- mobilité	33
- atelier	36
LES RÉSIDENCES	42
LES PRIX	61
RESSOURCES	74
- en Occitanie : réseaux, institutions..	75
- les formations en Occitanie	87
- en France	98
- mobilité internationale	107
- autres ressources	112
Note de lecture du tableau numérique	122
Index	125

# Repères

Les dispositifs relevant des structures membres d'air de Midi comportent ce visuel :



Les dispositifs relevant des institutions régionales comportent les logotypes de la DRAC Occitanie ou de la Région Occitanie.

L'échéance ou la période indiquée dans les informations relatives au "Calendrier de candidatures" correspond à la dernière date limite ou à la dernière période de dépôt connue à ce jour ou issue du dernier appel diffusé. Vérifiez au préalable les données directement auprès des commanditaires.

Un index par ordre alphabétique de structure est disponible en fin de guide.

Le tableau synthétique numérique est téléchargeable à cette adresse :

<http://urlr.me/Phd2x>

# Glossaire

## Aide / Bourse :

Allocation financière publique ou privée accordée dans le cadre d'étude ou de projet ; accompagnement et aide non monétaire.

Si les aides publiques interviennent le plus souvent en amont du travail de l'artiste, par des bourses d'aide à la recherche et à la création notamment, les initiatives privées se traduisent majoritairement par des prix récompensant le travail accompli.

## Prix :

Le prix constitue une récompense destinée à honorer celui qui réussit le mieux dans une discipline ou dans une épreuve.

## Résidence :

Une résidence est un lieu qui accueille un.e ou plusieurs artistes pour que celui. celle-ci ou ceux.celles-ci effectuent un travail de recherche ou de création, sans qu'il n'y ait d'obligation de résultat. La création sera facilitée grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et de création, des moyens financiers, techniques et humains.

*Source : Cnap - Centre National des arts plastique*

## Ressources :

- Guide des 140 aides privées et publiques en faveur des artistes : <https://www.cnap.fr/140-aides-privees-et-publiques-en-faveur-des-artistes>
- Guide des 223 résidences d'arts visuels en France : <https://www.cnap.fr/ressource-professionnelle/guides-telechargeables/223-residences-darts-visuels-en-france>

# LES AIDES

création

production

commissariat

diffusion

accompagnement

mobilité

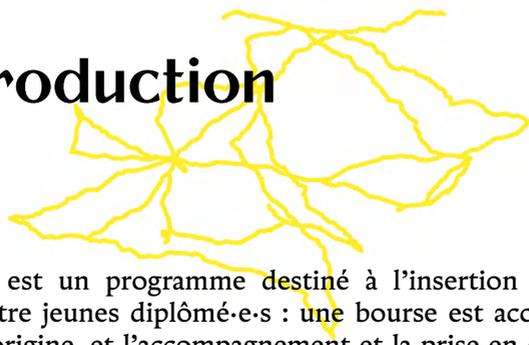
atelier



**Les aides à la création  
production  
commissariat**



# Post\_Production



Post\_Production est un programme destiné à l'insertion professionnelle et artistique de quatre jeunes diplômé.e.s : une bourse est accordée aux lauréats par leur école d'origine, et l'accompagnement et la prise en charge des moyens liés à l'exposition sont proposés par le Frac OM. Depuis 7 ans, les écoles supérieures d'art de Montpellier, Nîmes, Pau-Tarbes et l'institut supérieur des arts de Toulouse s'associent et lancent un appel à candidatures destiné aux jeunes artistes diplômé.e.s (DNSEP) de ces écoles. Quatre jeunes diplômé.es seront sélectionnés.

## Critères d'éligibilité :

Jeunes diplômé.e.s DNSEP lors des quatre dernières années des écoles supérieures d'art de Montpellier, Nîmes, Pau-Tarbes et de l'institut supérieur des arts de Toulouse (isdaT).

## Modalités :

- Présenter un dossier artistique ;
- Présentation écrite des axes de recherche artistique que le / la candidat.e souhaite développer au cours de Post\_Production ;
- La sélection sera opérée par Emmanuel Latreille, Directeur du FRAC Occitanie Montpellier ;
- Une convention sera rédigée entre les lauréat.es et le FRAC.

## Dotation :

- Bourse de production de 2 000 € ;
- Accompagnements ;
- Communication.

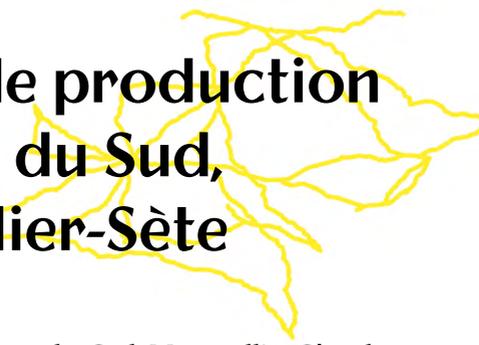
## Calendrier :

Candidatures ouvertes de janvier à mars.  
Sélection mi-avril  
Démarrage Post\_Production en mai  
Exposition au dernier trimestre

[www.frac-om.org](http://www.frac-om.org)

**FRAC OM**  
**Fonds Régional**  
d'Art Contemporain  
**Occitanie Montpellier**  
4-6, rue Rambaud  
BP 11032  
34 006 Montpellier  
Cedex 1  
[contact@frac-om.org](mailto:contact@frac-om.org)

# Bourse de production Mécènes du Sud, Montpellier-Sète



Tous les ans, Mécènes du Sud Montpellier-Sète lance un appel à projets de création.

Le soutien est accordé pour la production d'une oeuvre d'art nouvelle, tout médium confondu (sculpture, peinture, audiovisuel, dessin, photographie, installation, numérique...)

## Critères d'éligibilité :

- Justifier d'un lien au territoire de l'association (Montpellier, Sète, et plus largement le bas Languedoc) : en être originaire, y vivre, y développer un projet, y être venu.e en résidence, y avoir exposé, y avoir étudié...
- Production d'oeuvre d'art nouvelle
- Projet réalisé avant septembre N+2
- Projet nécessitant d'un soutien réel de la part de Mécènes du Sud

## Modalités :

- Dossier de candidature composé de :
- Biographie narrative de l'artiste intégrant ses axes de recherche
  - Lien vers le site internet de(s) l'artiste(s), et/ou les réseaux sociaux
  - Dossier artistique général de l'artiste dans le cas d'une demande individuelle,
  - Une courte note d'intention résumant le projet
  - Description du projet
  - Édition, contenu multimédia qui pourraient illustrer le parcours et le projet

- Présentation de la structure partenaire le cas échéant
- Budget prévisionnel du projet

## Dotation :

Le montant de la bourse allouée est proposé par l'artiste. Pour fixer le montant, il faut être ambitieux, mais réaliste : selon le projet, sa diffusion, ses moyens... À titre d'exemples, ces dernières années, il a été distribué des bourses allant de 1 000€ à 12 000€ (moyenne autour de 5 000€) de 5 000€).

## Calendrier :

Février à juin chaque année.

[www.mecenesdusud.fr](http://www.mecenesdusud.fr)

**Mécène du Sud**  
**Montpellier-Sète**  
3 rue des Balances  
34 000 Montpellier  
[montpellier.sete@mecenesdusud.fr](mailto:montpellier.sete@mecenesdusud.fr)

# Appel à projets Commissariat d'exposition Mécènes du Sud, Montpellier-Sète

Tous les ans, Mécènes du Sud Montpellier-Sète lance un appel à projets de commissariat d'exposition, ouvert aux commissaires d'expositions et curateur-trice-s pour la conception d'une exposition (programmée entre mars et juin), sur les deux niveaux de l'espace d'exposition de l'association Mécènes du Sud Montpellier-Sète, situé au 13 rue des Balances à Montpellier.

## Critères d'éligibilité :

- Le projet doit justifier d'un lien au territoire de l'association.
- Le-la commissaire devra prendre en compte les spécificités uniques liées au lieu.
- Chaque candidat-e doit fournir une proposition d'exposition intégrant ses paramètres pratiques.

## Modalités :

- Les missions du-de la commissaire :
- Développement d'un projet curatorial original et personnel prenant en compte l'espace et ses dimensions.
  - Proposition d'une sélection d'artistes
  - Gestion du budget alloué pour l'opération
  - Coordination des différentes phases préparatoires de l'exposition
  - Participation à la conception des textes de présentation de

l'exposition, supports de communication et médiation.

## Dotation :

Un budget de 15 000€ est mis à disposition pour couvrir la totalité des dépenses liées à l'exposition. Un pré-budget sera défini entre l'association et le-la commissaire avant la signature du contrat et au regard d'éléments connus par la structure lors d'expositions précédentes.

## Calendrier :

Février à juin chaque année.

[www.mecenesdusud.fr](http://www.mecenesdusud.fr)

**Mécène du Sud  
Montpellier-Sète**

3 rue des Balances  
34 000 Montpellier  
[montpellier.sete@mecenesdusud.fr](mailto:montpellier.sete@mecenesdusud.fr)

# Aide individuelle à la création



Financement d'un projet de recherche ou de création. L'aide individuelle à la création a pour vocation de permettre aux artistes de mener à bien un projet ou une recherche artistique, sans aboutir nécessairement à la réalisation d'une œuvre. Elle n'est pas destinée à la diffusion, l'exposition, l'édition ou la communication.

Décret n° 2015-92 du 28 janvier 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques.

## Critères d'éligibilité :

Artistes arts visuels en activité, résidant dans la région.

## Modalités :

- Les candidatures sont étudiées par une commission consultative dont les membres sont nommés par le Préfet de région, elle se réunit 1 fois par an ;
- Ces aides ne sont pas des bourses d'étude ou de formation : les étudiants en cours de scolarité dans une école d'art ou dans une Ufr ne peuvent déposer de candidature ;
- La procédure est dématérialisée, les dossiers sont à déposer sur [demarches-simplifiees.fr](http://demarches-simplifiees.fr).

## Dotation :

- Le montant des aides est compris entre 1 200 et 8 000 € ;
- Il ne peut dépasser 8 000 € ;
- La moyenne des AIC est de 3 493 € (2 826 € en 2019, 3 714 € en 2020, 3 938 € en 2021).

## Calendrier :

Candidatures jusqu'à fin février ou début mars.

[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie)

**DRAC Occitanie  
Site de Montpellier**  
[catherine.dumon@culture.gouv.fr](mailto:catherine.dumon@culture.gouv.fr)  
04 67 02 32 16  
[pascale.roulier@culture.gouv.fr](mailto:pascale.roulier@culture.gouv.fr)  
04 67 02 32 25

**Site de Toulouse**  
[marie.angele@culture.gouv.fr](mailto:marie.angele@culture.gouv.fr)  
05 67 73 20 19

# Aide à la création : Œuvres d'art et livres d'artistes \*



La Région soutient les artistes résidant sur le territoire régional en leur accorder des moyens dédiés à la production. Ce dispositif a pour objectif de soutenir et d'accompagner la création contemporaine émergente ou confirmée, dans sa diversité avec une exigence constante de qualité.

## Critères d'éligibilité :

Professionnels attestant d'un code APE/NAF relevant du champs des arts plastiques ou titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en art et collectifs d'artistes constitués juridiquement.

## Dotation :

Montant défini en fonction de la dimension du projet, ne pourra pas excéder 8 000 €.

## Calendrier :

NC

## Modalités :

- Sont étudiés le propos artistique du projet d'œuvre ou de livre d'artiste envisagé, l'inscription du projet dans un parcours artistique professionnel (parcours antérieur et perspectives de diffusion), la faisabilité technique, la faisabilité financière et la capacité à mobiliser des coproductions ;
- Les artistes ne peuvent solliciter cette aide deux années consécutives (même lorsque la première demande n'a pas été retenue).

*\* en cours d'actualisation*

[www.laregion.fr](http://www.laregion.fr)

**Région Occitanie**  
artcontemporain@laregion.fr

# Aide à la création artistique en Lozère

Aide destinée aux projets professionnels de création artistique dans le domaine du spectacle vivant, des arts visuels et numériques.

## Critères d'éligibilité :

Associations, compagnies professionnelles (ou en voie de professionnalisation), collectifs, artistes installés en Lozère.

## Modalités :

- L'aide peut porter sur la création et la diffusion du projet ainsi que sur les actions de médiation autour du projet
- Si les projets de création et diffusion sont prévus sur 2 années, une demande de subvention pourra être déposée l'année n+1 pour le même projet.
- Un projet artistique par an maximum sera soutenu
- Bénéficiaire d'un cofinancement public
- Justifier d'un statut et du soutien d'autres structures du département
- Proposer un calendrier de diffusion et/ou d'actions dans le département de la Lozère et en France ou à l'étranger
- Preuve d'une activité avérée sur le territoire d'au moins un an
- Inscription du projet dans les objectifs du Département
- Valoriser le portail culturel de la Lozère

## Dotation :

Financement forfaitaire, modulable en fonction de l'intérêt et de l'économie du projet. Le taux maximum de subvention d'une structure, toutes subventions publiques confondues, est de 80% du budget total. L'aide sera votée annuellement.

## Calendrier :

Dépôt des dossiers toute l'année.

[www.lozere.fr](http://www.lozere.fr)

**Département  
de la Lozère**  
Hôtel du Département  
4 rue de la Rovère  
BP 24  
48 001 Mende CEDEX  
04 66 49 66 66  
Direction du Développement  
Éducatif et Culturel  
associations@lozere.fr  
04 66 94 01 04

# Aide à la création dans le cadre du 1% artistique dans l'Aude

Le dispositif concerne les réalisations artistiques suivantes : dessin, peinture, sculpture, gravure, lithographie, œuvres graphiques et typographiques, œuvres photographiques, œuvres utilisant la lumière, installation, œuvres appartenant à la catégorie des arts appliqués, œuvres utilisant le numérique. Il comprend également les interventions spécialement prévues pour le lieu d'installation de l'ouvrage telles que la conception d'un aménagement d'espaces paysagers ou la création d'un mobilier original.

## Critères d'éligibilité :

. Artistes auteurs d'œuvres plastiques et visuelles assujettis à la Maison des Artistes ou l'Agessa  
. Designers et paysagistes DPLG immatriculés au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers

## Modalités :

- A l'occasion de la construction d'un ouvrage, le Département émet un avis de publicité pour la réalisation d'une œuvre artistique originale dans le cadre d'un marché public.  
- A réception des candidatures, le comité artistique présélectionne un nombre restreint de candidats qui sont invités à présenter un projet de création comprenant les indications relatives à la faisabilité technique et un plan de financement. Le comité artistique désigne ensuite le lauréat.  
. Dépôt des dossiers de demande de subvention via la plateforme [subventions.aude.fr](http://subventions.aude.fr)

## Dotation :

. Le montant de l'enveloppe correspond à 1% du montant HT du coût des travaux exprimé lors de la remise de l'avant-projet définitif à l'exclusion des dépenses de voirie, réseaux divers, équipements mobiliers ainsi que des dépenses relatives aux études de géomètre et de sondage.

## Calendrier :

Les dossiers de demande de subvention pour l'année N doivent être déposés avant le 31 décembre de l'année N-1.

[www.aude.fr/les-aides-financieres-dans-le-domaine-de-la-culture](http://www.aude.fr/les-aides-financieres-dans-le-domaine-de-la-culture)

## Département de l'Aude

Service culture  
04.68.11.64.95 / [culture@audefr](mailto:culture@audefr)  
allée Raymond-Courrière  
11855 CARCASSONNE cedex 9

# Bourse individuelle en arts visuels du Département du Gard

Création et diffusion d'œuvres plastiques et graphiques originales. Les œuvres soutenues feront l'objet d'au moins une présentation et dans la mesure du possible d'un travail de médiation dans le département et/ou un lieu Départemental. La création devra faire l'objet d'un plan de diffusion faisant apparaître les différents partenaires

L'aide du Département ne pourra être renouvelée qu'au terme de 2 ans.

## Critères d'éligibilité :

Artistes domiciliés dans le Département du Gard OU proposant un projet réalisé dans le Gard.  
- Concrétisation d'un projet de production d'une ou de plusieurs œuvres originales inédites quelle que soit sa forme (peinture, sculpture, installations, œuvres numériques, dessin, vidéo ...) ou conception d'un livre d'artiste (édition limitée, multiple etc.)  
- Les artistes ne peuvent solliciter une aide à la création d'œuvre d'art deux années consécutives (même lorsque la première demande n'a pas été retenue)

## Modalités :

Sont étudiés :  
- le propos artistique du projet d'œuvre et notamment son adéquation avec les langages plastiques contemporains, la singularité de la démarche artistique, l'inscription du projet de production dans le travail global de recherche de l'artiste  
- l'inscription du projet dans un parcours artistique professionnel (parcours antérieur et perspectives de diffusion)

- l'inscription du projet dans un parcours artistique professionnel (parcours antérieur et perspectives de diffusion)  
- la faisabilité technique et financière du projet  
- le projet de diffusion et les partenaires mobilisés ou susceptibles de l'être  
Les demandes d'aides à la création sont instruites par le service Culture du Département du Gard

## Dotation :

Le montant de la bourse peut atteindre jusqu'à 5000 €

## Calendrier :

Date limite : 30 juin

[www.gard.fr](http://www.gard.fr)

## Département du Gard

Service Culture - Direction Education  
Jeunesse Culture et Sports,  
3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9  
Olivier OURADOU  
Chargé de mission arts visuels & patrimoine  
07 87 22 49 29 - [olivier.ouradou@gard.fr](mailto:olivier.ouradou@gard.fr)

# Subventions de droit commun à destination des associations Département du Gard

A destination des structures artistiques professionnelles de type associatif ou coopératif, basées dans le Gard et sociétés de production audio visuelles  
Création ou diffusion d'œuvres artistiques originales dans tous les domaines des arts vivants, des arts plastiques et visuels, dans le respect d'une démarche de développement durable, en veillant à la promotion de la diversité et de l'égalité femmes hommes et dans le respect des droits culturels.  
Le cadre de référence est constitué de « la déclaration universelle sur la diversité culturelle » UNESCO 2001 et la Déclaration de Fribourg.

## Critères d'éligibilité :

- Qualité du projet artistique
- L'œuvre soutenue fera l'objet d'au moins trois diffusions sans restriction géographique
- Licence d'entrepreneur de spectacle le cas échéant
- Partenariats financiers publics et/ou institutionnels
- Être en règle avec les organismes sociaux, fiscaux et les droits d'auteurs

Les collectifs d'artistes juridiquement constitués en association sont éligibles.

## Modalités :

- Sont étudiés :
- le propos artistique du projet d'œuvre et notamment son adéquation avec les langages plastiques contemporains, la singularité de la démarche artistique, l'inscription du projet de production dans le travail global de recherche de l'artiste
  - l'inscription du projet dans un parcours artistique professionnel (parcours antérieur et perspectives de diffusion)

- la faisabilité technique et financière du projet
  - le projet de diffusion et les partenaires mobilisés ou susceptibles de l'être
- Les demandes d'aides à la création sont instruites par le service Culture du Département du Gard

## Dotation :

En fonction du projet.

## Calendrier :

De préférence septembre – octobre de l'année N pour une subvention attribuée à N+1

[www.gard.fr](http://www.gard.fr)

**Département du Gard**  
Service Culture - Direction Education  
Jeunesse Culture et Sports,  
3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9  
Olivier OURADOU  
Chargé de mission arts visuels & patrimoine  
07 87 22 49 29 - [olivier.ouradou@gard.fr](mailto:olivier.ouradou@gard.fr)

# Documents d'artistes Occitanie émergence \*



Documents d'artistes Occitanie a pour mission de constituer un fonds documentaire en ligne consacré aux artistes visuel.les vivant dans la région et représentatif.ves d'une pluralité de générations, de démarches et de pratiques artistiques contemporaines. Documents d'artistes émergence apporte une visibilité aux jeunes diplômés en art de la Région Occitanie par le biais de sa plateforme internet ainsi qu'un accompagnement.

## Les aides à la diffusion & accompagnement professionnel



### Critères d'éligibilité :

Jeunes diplômés en art, design et design graphique, ayant réalisé leurs études dans une des quatre écoles d'art de la Région Occitanie (N-1 et N-2) vivant et travaillant régulièrement en Occitanie, menant une activité artistique professionnelle et régulière, ayant un travail qui s'inscrit dans le champ de la création contemporaine.

### Dotation :

Bénéficier d'une documentation en ligne de son travail, conçue en dialogue avec l'équipe DDA Occitanie selon la méthodologie Documents d'artistes.

### Calendrier :

Appel à candidatures une fois par an.

### Modalités :

Sélection sur dossier :

- Présenter un dossier artistique composé de textes de présentation ou de démarche artistique ;
- Présenter une documentation visuelle complète de son travail (photographies des œuvres et vues d'exposition) avec descriptifs et légendes.

*\* Dispositif en cours de rédaction*

[www.ddaoccitanie.org](http://www.ddaoccitanie.org)

**Documents d'artistes  
Occitanie**

Stefania Meazza, coordinatrice générale:  
[coordination@ddaoccitanie.org](mailto:coordination@ddaoccitanie.org)

# Bourse de projet artistique Art Pertot Jeune création

Le Département des Pyrénées-Orientales, la Comunitat Autònoma de les Illes Balears et la Generalitat de Catalunya, en partenariat avec Inund'Art et Agit'Hé organisent la bourse de projet artistique jeune création Art Pertot.

En alternance chaque année dans le cadre de ce projet, un artiste photographe ou photoplasticien puis un artiste plasticien, originaire de chaque territoire investi dans le projet, est sélectionné puis présenté publiquement par les trois institutions organisatrices, à Perpignan, Palma de Majorque et Gérone.

## Critères d'éligibilité :

Peuvent concourir les jeunes artistes nés et/ou résidants dans le Département des Pyrénées-Orientales qui ont entre 18 et 35 ans, au 31 décembre de chaque année de commencement du projet. Pour participer, il faudra obligatoirement s'inscrire au festival R-CAS #6 ET cocher la case « OUI » pour le projet Art Pertot.

## Modalités :

Chaque institution organisatrice aura un représentant qui participera au choix final des lauréats. L'artiste recevant la bourse devra impérativement présenter son ou ses projet(s) artistique(s) dans le cadre des expositions qui auront lieu au cours de la session

## Dotation :

Bourse de 4 000€ incluant :  
- les honoraires et dépenses de production des trois interventions artistiques,  
- toutes les dépenses relatives au déplacement, logement et manutention qu'implique la participation aux 3 expositions.  
- le suivi-conseil et la coordination du projet par Agit'Hé.

## Calendrier :

Inscription au Festival R-CAS avant la fin mars.

[www.agithe.fr](http://www.agithe.fr)

**Agit'Hé**

Hé|SPACE - 64 av. Louis Torcatis,  
66000 PERPIGNAN  
[contact@agithe.fr](mailto:contact@agithe.fr)

# Appel à candidatures Documents d'artistes Occitanie

Documents d'artistes Occitanie s'attache à documenter le travail des artistes visuel·les en éditant des dossiers numériques, réalisés en collaboration avec les artistes, selon une méthodologie commune à tout le Réseau documents d'artistes, publiés sur son site internet [www.ddaoccitanie.org](http://www.ddaoccitanie.org). Dans le souci d'accroître la visibilité et la circulation du travail des artistes, il organise également des actions de diffusion (visites d'atelier, rédaction textes critiques, rencontres...).

## Critères d'éligibilité :

- Vivre et travailler régulièrement en Occitanie
- Mener une activité artistique professionnelle régulière et disposer d'une production conséquente
- Avoir un travail qui s'inscrit dans le champ de la création contemporaine
- Exposer régulièrement en France et/ou à l'étranger

## Modalités :

- Présenter un dossier artistique Une fois par an, un appel à candidatures est lancé à destination des artistes de la région Occitanie. À la suite de cet appel, un comité de sélection, composé de personnalités expertes d'Occitanie et d'ailleurs, se réunit et sélectionne les artistes qui intégreront le fonds documentaire l'année suivante.

## Dotation :

Documents d'artiste accompagne les artistes à la constitution d'une documentation claire et lisible sur leur travail. DDA invite régulièrement des professionnel·les à des sessions de visites d'atelier ou les sollicite pour la rédaction de textes critiques.

## Calendrier :

Période de candidature : été

[www.ddaoccitanie.org](http://www.ddaoccitanie.org)

**Documents d'artistes  
Occitanie**

Stefania Meazza, coordinatrice générale  
[coordination@ddaoccitanie.org](mailto:coordination@ddaoccitanie.org)

# Aide à la diffusion

## Département du Lot

Le Département du Lot propose aux artistes plasticiens du Lot une aide à la diffusion (peinture, estampe, sculpture, photographie, installation, création multimédia, livre d'artiste...).

Cette bourse individuelle permet d'accompagner un projet d'exposition hors du Lot. L'objectif de cette aide est d'aider ou d'encourager les artistes à sortir du département pour montrer leur travail et se faire connaître.

### Critères d'éligibilité :

Artistes résidents dans le Lot affilié.e.s à la Maison des Artistes ou l'Agessa.

Cette aide peut compléter le financement d'un transport d'œuvre, de l'édition d'un catalogue ou d'un multiple, un projet multimédia / vidéo de création / documentaire sur le travail de l'artiste...

### Modalités :

Le dossier comprend :

- formulaire-type,
- budget prévisionnel du projet, devis,
- justificatif de résidence dans le Lot,
- justificatif d'affiliation Maison des artistes ou AGESEA ou la déclaration de début d'activité au centre des impôts,
- CV accompagné de tous documents servant de référence (CD, catalogues, revue de presse ...),
- note de 3 pages maximum reprenant le détail du projet.

### Dotation :

Une enveloppe de 4 000 € est prévue chaque année.

Plusieurs artistes peuvent en être bénéficiaires, le montant de l'aide est variable en fonction des projets.

### Calendrier :

Les demandes sont recevables du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre chaque année.

[www.lot.fr/soutiens-aux-artistes-lotois](http://www.lot.fr/soutiens-aux-artistes-lotois)

**Département du Lot**

Tél. 05 65 53 43 81  
culture.dev@lot.fr

# Subventions en direction des arts plastiques et visuels

## Département de l'Aude

L'action du Département vise à soutenir la diffusion des arts plastiques et visuels auprès du tout public avec une ambition qualitative, à favoriser l'équilibre de l'offre culturelle sur le territoire et à accompagner les professionnels du secteur. Dans ce domaine, le Département apporte son concours à des projets de diffusion d'œuvres et d'accompagnement à la création artistique comprenant la réalisation d'actions de médiation, de sensibilisation et d'éveil à l'art, tels que : organisation d'expositions temporaires, festivals, programmation des lieux permanents, organisation de résidences d'artistes visant la mise à disposition de moyens de production (atelier de travail, hébergement) et la rencontre avec le public.

### Critères d'éligibilité :

Structures culturelles associatives ayant pour objet principal la promotion et la diffusion des arts plastiques et visuels (centre d'art contemporain, artothèque, collectif d'artistes et d'artisans d'art)

### Modalités :

Les projets devront apporter la démonstration de :

- la qualité esthétique et professionnelle de la proposition: artistes assujettis à la Maison des artistes ou l'Agessa, designers, paysagistes et artisans d'art, choisis sur la base d'un mode de sélection permettant de garantir une expression artistique qualitative.
- la prise en compte des publics spécifiques et de l'éducation artistique et culturelle, en particulier des jeunes, au moyen d'activités dédiées.
- la faisabilité économique

En outre, une attention particulière sera portée aux projets favorisant la rencontre avec d'autres domaines et esthétiques artistiques (spectacle vivant, cinéma, livre et lecture, numérique).

### Dotation :

L'aide du Département peut atteindre 20% maximum du coût éligible avec un plafond d'aide s'élevant à 5 000€.

### Calendrier :

Dépôt avant le 31 décembre de l'année N-1 pour des projets en N.

[www.aude.fr/les-aides-financieres-dans-le-domaine-de-la-culture](http://www.aude.fr/les-aides-financieres-dans-le-domaine-de-la-culture)

**Département  
de l'Aude**

Service culture  
04.68.11.64.95 / [culture@aude.fr](mailto:culture@aude.fr)  
allée Raymond-Courrière  
11855 CARCASSONNE cedex 9

# Soutien à la diffusion d'œuvres plastiques et visuelles dans les bâtiments départementaux

Le Département apporte son concours à des projets d'exposition d'œuvres plastiques et visuelles comportant la réalisation d'animations culturelles avec la mise à disposition temporaire des bâtiments départementaux et de moyens techniques, logistiques et humains. La mise à disposition est consentie pour une durée de 30 jours en continu au minimum. Elle comprend l'accès aux espaces pour l'exposition des œuvres et la réalisation des activités pédagogiques mais n'inclut pas, en revanche, les espaces dédiés au travail de création et l'hébergement de l'artiste.

## Critères d'éligibilité :

Artistes auteurs.rices d'œuvres plastiques et visuelles affilié.e.s à la Maison des Artistes ou l'Agessa.

## Modalités :

Le Département publie chaque année un ou plusieurs appels à candidature qui définit les enjeux artistiques et les caractéristiques du lieu ou des lieux concerné(s). La sélection est opérée au regard de la qualité de la réponse aux enjeux contenus dans l'appel à candidature. L'exposition doit être d'accès gratuit au public. Les activités culturelles du type ateliers d'initiation et de sensibilisation peuvent avoir un caractère payant. Dépôt des dossiers de demande de subvention via la plateforme [subventions.aude.fr](http://subventions.aude.fr)

## Dotation :

Subvention en nature comportant :

- Mise à disposition de locaux au sein des bâtiments départementaux
- Prise en charge de l'assurance, des frais de réception et de communication
- Aide à la conception de la scénographie et des activités pédagogiques
- Appui au montage et démontage

## Calendrier :

Dépôt avant le 31 décembre de l'année N-1 pour des projets en N.

[www.aude.fr/les-aides-financieres-dans-le-domaine-de-la-culture](http://www.aude.fr/les-aides-financieres-dans-le-domaine-de-la-culture)

## Département de l'Aude

Service culture  
04.68.11.64.95 / [culture@aude.fr](mailto:culture@aude.fr)  
allée Raymond-Courrière  
11855 CARCASSONNE cedex 9

# Profession Artiste



Le BBB centre d'art propose aux artistes une formation dans ses lieux alternant sessions collectives et démarches individuelles : rencontres avec des professionnels du secteur des arts visuels, mises en situation et applications pratiques, suivi individuel (470 heures au total).

## Critères d'éligibilité :

Artistes (arts plastiques et visuels) avec une pratique affirmée et inscrite dans une démarche contemporaine. Sélection nationale.

## Modalités :

- Avoir une production artistique existante et inscrite dans le champ de l'art contemporain et un projet de création en cours ;
- Avoir un projet professionnel de production, structuration administrative de l'activité et de diffusion à l'issue de la formation ;
- Justifier d'une expérience, même minime, de diffusion de son travail ;
- Capacité et volonté à travailler en équipe, à co-construire.

## Dotation :

Coût de 3 135 € par stagiaire : Voir gratuité et prises en charge selon organismes.

## Calendrier :

Candidatures de début avril à fin mai.

[www.lebbb.org](http://www.lebbb.org)

**BBB Centre d'Art**  
96 rue Michel-Ange  
31 200 Toulouse  
[formation@lebbb.org](mailto:formation@lebbb.org)

# Incubateur la Petite

L'incubateur a pour objectifs d'accompagner 12 personnes dans la création d'une activité créative économique viable et durable dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives tout en donnant accès à un réseau d'acteurs spécialistes dans divers domaines créatifs. De faire émerger des projets entrepreneuriaux innovants dans les Industries Culturelles et Créatives. Et de favoriser l'inscription durable des personnes minorisées de genre en leur permettant d'acquérir des compétences techniques, des outils, un sentiment de légitimité et un réseau professionnel solide.

## Critères d'éligibilité :

- Être minorisée de genre
- Avoir un projet en Occitanie
- Avoir un projet de création d'activités dans le domaine des Industries Créatives et Culturelles ET ambitionner de le rendre pérenne et viable.
- Avoir suivi une formation et/ou avoir une expérience significative dans une des 12 filières des ICC.
- Être disponible à minima sur un mi-temps sur son projet.

## Modalités :

- . Candidatures en ligne – dossier à remplir
- . Jury de sélection après examen des dossiers

## Dotation :

Accompagnement à la création de son activité :  
- 120 h de formations  
- 2h /mois d'accompagnement individuel  
- Mentorat

## Calendrier :

De décembre à mi-janvier :  
Candidature  
De février à décembre :  
Accompagnement à la création

[www.lapetite.fr/incubateur](http://www.lapetite.fr/incubateur)

**La Petite**  
7 allées Paul Feuga  
31000 Toulouse  
+33 5 67 22 54 15  
[Incubateur.lapetite@gmail.com](mailto:Incubateur.lapetite@gmail.com)

# Action spécifique pour les bénéficiaires du rSa Département du Lot

Le Département du Lot intervient dans le domaine de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa exerçant une activité culturelle et/ou artistique. Cet accompagnement est réalisé par une chargée d'insertion, dont le poste est en partie financé par l'Europe, dans le cadre du fonds social européen (FSE).

## Critères d'éligibilité :

Artistes résidents dans le Lot affilié.e.s à la Maison des Artistes ou l'Agessa et bénéficiaire du rSa.

## Modalités :

Aide sous forme d'accompagnement permettant de :  
- évaluer et analyser les conditions de faisabilité d'un projet (atouts, freins...),  
- apporter des conseils juridiques, fiscaux et sociaux, dans le cadre du démarrage et du développement de l'activité professionnelle,  
- orienter et conseiller les artistes dans leur parcours professionnel, en termes de communication, diffusion...

## Dotation :

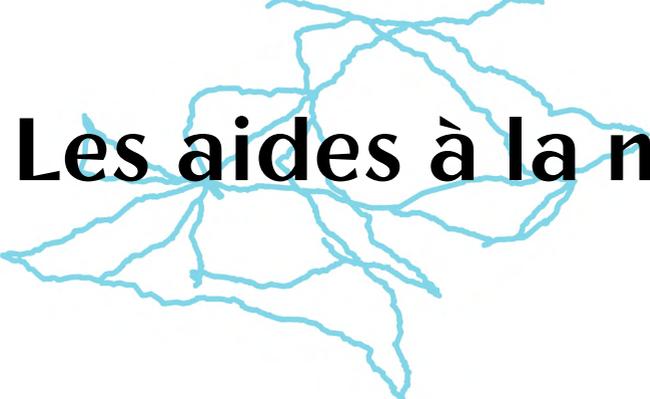
Accompagnement.

## Calendrier :

Dispositif sur demande. Ouvert toute l'année.

[www.lot.fr/soutiens-aux-artistes-lotois](http://www.lot.fr/soutiens-aux-artistes-lotois)

**Département du Lot**  
05 65 53 44 45  
[culture.dev1@lotfr](mailto:culture.dev1@lotfr)



# Les aides à la mobilité

# Art contemporain

## Aide à la mobilité

### hors Région



Aide à la mobilité pour faciliter les déplacements vers des résidences, salons, foires d'arts contemporain, ... Ce dispositif permet d'aider les artistes de la région à répondre aux invitations qui leur sont faites, hors du territoire régional et bien repérés dans les réseaux du domaine de l'art contemporain.

#### Critères d'éligibilité :

Artistes professionnels attestant d'un code APE/NAF relevant du champs des arts plastiques ou titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en art et collectifs d'artistes constitués juridiquement.

#### Modalités :

- Formalisation contractuelle de l'invitation faite à l'artiste ou au collectif indiquant les contributions apportées par la structure d'accueil : la mise à disposition gracieuse d'un espace de travail ainsi qu'à minima une participation au défraiement, des honoraires, un soutien à la production ou une aide à l'édition,
- Durée minimum de la résidence : 15 jours.
- Pour les salons et foires : formalisation de l'inscription au salon ou à la foire par un contrat ou une attestation de l'organisme organisateur.

#### Critères de sélection :

- la reconnaissance du caractère artistiquement affirmé, singulier et abouti du travail de l'artiste ou des artistes présentés au regard de la création contemporaine ;
- le niveau de repérage des travaux du porteur de projet, des artistes ou collectifs d'artistes par les réseaux professionnels ;
- le niveau de visibilité et de professionnalisme de l'événement, du lieu ou du partenaire ciblé : programmation, conditions matérielles et financières de l'accueil, caractéristiques techniques, communication...

#### Dotation :

Montant défini en fonction de la dimension du projet.

#### Calendrier :

Dépôt jusqu'à fin avril.

[www.laregion.fr](http://www.laregion.fr)

**Région Occitanie**  
[artcontemporain@laregion.fr](mailto:artcontemporain@laregion.fr)

# Allocation d'installation d'atelier

Aide à l'aménagement d'un atelier ou à l'acquisition de matériel lié à l'activité professionnelle. Financement d'un projet d'équipement en matériel structurant pour l'exercice de l'activité artistique et/ou la réalisation de travaux dans l'atelier.

Décret n° 2015-92 du 28 janvier 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques.



### Critères d'éligibilité :

Artistes auteurs d'œuvres graphiques et plastiques en activité, résidant dans la région. Les étudiant.e.s en cours de scolarité dans une école d'art publique ou privée et dans une Ufr d'arts plastiques ne peuvent pas déposer de candidature.

### Modalités :

- Les candidatures sont étudiées par une commission consultative dont les membres sont nommés par le Préfet de région, elle se réunit 1 fois par an ;
- L'allocation doit permettre de financer des travaux d'aménagement de l'espace de travail, du matériel nécessaire à la pratique de l'activité artistique ;
- Le montant de l'aide ne peut excéder 50 % du coût total des travaux ou de l'équipement. Les artistes peuvent exécuter les travaux eux-mêmes. Dans ce cas, seul le coût des matériaux est pris en compte ;
- Procédure dématérialisée : les dossiers sont à déposer sur [demarches-simplifiees.fr](http://demarches-simplifiees.fr).

### Dotation :

- Le montant des aides sur les 3 dernières années est compris entre 900 et 6 000 € ;
- Il ne peut dépasser 8 000 € ;
- La moyenne des AIA accordées est de 2 557 € (2 553 € en 2019, 1 875 € en 2020 et 3 242 € en 2021).

### Calendrier :

Dépôt du dossier jusqu'à fin février ou début mars de chaque année.

[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie)

**DRAC Occitanie**  
**Site de Montpellier**  
[catherine.dumon@culture.gouv.fr](mailto:catherine.dumon@culture.gouv.fr)  
04 67 02 32 16  
[pascale.roulier@culture.gouv.fr](mailto:pascale.roulier@culture.gouv.fr)  
04 67 02 32 25  
**Site de Toulouse**  
[marie.angele@culture.gouv.fr](mailto:marie.angele@culture.gouv.fr)  
05 67 73 20 19

# Aide à l'installation Région



## Atelier du Donjon à la Cuisine, centre d'art et de design



Afin de soutenir et de développer des activités artistiques sur le territoire et dans un objectif d'intérêt général, la ville de Nègrepelisse (82) met à disposition un atelier d'artiste. Situé au sein du centre d'art et de design La cuisine, l'atelier implanté dans le « donjon » est un espace d'une surface de 50 m<sup>2</sup>. Il est proposé pour une période de 12 mois avec l'accès à tous les espaces du centre d'art.

**Critères d'éligibilité :**

**Dotation :**

**Modalités :**

**Calendrier :**

**Critères d'éligibilité :**

Artistes et collectifs d'artistes, possédant un numéro Maison des Artistes ou AGESEA actualisé.

**Dotation :**

- Mise à disposition de l'atelier ;  
- Les collaborations feront l'objet d'une contractualisation et d'une rémunération.

**Modalités :**

- Présenter un dossier de travail ;  
- Une attention particulière sera portée sur les perspectives de collaboration avec le centre d'art.

**Calendrier :**

Candidatures du 1er septembre au 15 décembre.

[www.laregion.fr](http://www.laregion.fr)

**Région Occitanie**  
artcontemporain@laregion.fr

[www.la-cuisine.fr](http://www.la-cuisine.fr)

**La Cuisine,  
centre d'art et de design**  
Esplanade du château  
82 800 Nègrepelisse  
infos@la-cuisine.fr  
05 63 67 39 74

# Atelier Lieu-Commun, artist-run space



Lieu-Commun, artist-run space met à disposition des artistes sélectionné.e.s sur dossier l'accès à un atelier partagé pour une durée de douze mois. Des rencontres sont organisées avec des professionnel.le.s et des temps de monstration avec les publics dans le cadre de portes ouvertes et autres programmes de diffusion. Accéder à un atelier à Lieu-Commun c'est pour chaque artiste l'opportunité de s'immerger dans une atmosphère de travail collective dynamique et prospective.

## Critères d'éligibilité :

Avoir une pratique artistique professionnelle, résider à Toulouse ou ses environs, être diplômé.e d'école d'art ou être un.e artiste émergent.e.

## Dotation :

Mise à disposition d'un atelier de 30m<sup>2</sup> à partager pour une durée de 12 mois.  
NB : pas d'apport en numéraire.

## Modalités :

Présenter un dossier artistique et une lettre pour expliciter la motivation à s'inscrire dans la dynamique d'un atelier partagé.

## Calendrier :

Candidatures jusqu'au 15 juin.

[www.lieu-commun.fr](http://www.lieu-commun.fr)

**Lieu-Commun**  
**Artist run space**  
25 rue d'Armagnac  
31 500 Toulouse  
[manuel.pomar@lieu-commun.fr](mailto:manuel.pomar@lieu-commun.fr)  
05 61 23 80 57

# LES RÉSIDENCES



## Horizons, résidences aux Maisons Daura



HORIZONS est un programme proposé par la MAGCP - Maison des Arts Georges et Claude Pompidou / Maisons Daura en partenariat avec les écoles supérieures d'art de la Région Occitanie : l'isdaT à Toulouse, le MO.CO.ESBA à Montpellier, l'ESAD Pyrénées à Tarbes et Pau, l'ESBAN à Nîmes. Ce programme propose l'accompagnement de jeunes artistes diplômé.e.s de ces établissements dans le cadre d'un projet de résidence aux Maisons Daura à Saint-Cirq-Lapopie (Lot), lieu de résidence de la Maison des arts Georges et Claude Pompidou, centre d'art contemporain d'intérêt national.

### Critères d'éligibilité :

Artistes diplômé.e.s d'un DNSEP au cours des 4 dernières années et issu.e.s des écoles d'art de la Région.

### Modalités :

- Présenter un dossier artistique ;
- Démarche artistique pertinente ;
- Capacité à se mettre en résonance avec le site : pas de thème imposé mais une prise en compte des lieux en termes d'environnement social, culturel, patrimonial, naturel... ;
- Volonté de développer une expérience sur et avec le territoire et capacité à en interroger les frontières.

4 jeunes artistes sont accueilli.e.s lors d'une résidence de recherche de 6 semaines aux Maisons Daura. Cette résidence comprend notamment une rencontre avec le public ainsi qu'une possible restitution en fin de résidence, à formaliser en fonction des projets réalisés.

### Dotation :

- bourse de résidence de 900€ (700€ d'allocations + 200€ de droits d'auteur).
- Frais de production (900€ max.).
- Un déplacement entre le domicile et la résidence (200€ max).
- Hébergement individuel.
- Utilisation d'ateliers partagés.
- Accompagnement par l'équipe de la MAGCP : direction artistique, régie, médiation, communication.
- Rédaction d'un texte critique par un.e critique d'art.

### Calendrier :

Candidatures jusqu'à mi-avril.

[www.magcp.fr](http://www.magcp.fr)

**Maison des Arts Georges  
et Claude Pompidou**  
134 Avenue Germain Canet  
46 160 Cajarc  
contact@magcp.fr

# SORTIE D'ÉCOLES

## Ateliers Tropisme – Montpellier

MO.CO. Montpellier Contemporain - MO.CO. Esba, École supérieure des beaux-arts et l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse - isdaT s'associent à la Halle Tropisme, Montpellier, dans le cadre de SORTIE D'ÉCOLES, un nouveau programme de résidences pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômé.e.s, soutenu par la DRAC Occitanie, qui vise à pérenniser la présence des jeunes artistes dans la Région Occitanie et conforter la dynamique artistique du territoire. Toute l'année, à compter de décembre, de jeunes artistes formés dans ces deux écoles, bénéficieront d'une résidence et d'un atelier durant 4 mois.

### Critères d'éligibilité :

Être diplômé.e. en N ou N-1 des unités art, design, design graphique, musique ou danse de l'isdaT ou du MO.CO. Esba

### Modalités :

Chaque candidat.e doit déposer un dossier de candidature comportant son CV, son dossier artistique type portfolio et une lettre de motivation.

### Dotation :

Le ou la diplômé.e sélectionné.e de chaque école réalisera une résidence de 4 mois et disposera d'un atelier de 40m2 aux Ateliers Tropisme, d'une bourse de résidence de 2000 € (comprenant honoraires, production, défraiements)

et d'un accompagnement professionnel tant sur le plan artistique, culturel qu'administratif (statut, droits d'auteur...).

### Calendrier :

- 1er appel à candidature :
- Dépôt des candidatures en octobre
  - 1ère session de résidence du 1er décembre au 31 mars
- 2e appel à candidature :
- Dépôt des candidatures en février
  - 2ème session de résidence du 1er avril au 31 juillet
  - 3ème session de résidence du 1er septembre au 31 décembre

[www.isdat.fr](http://www.isdat.fr)

<https://www.tropisme.coop>

**Institut supérieur  
des arts de Toulouse**  
5 quai de la Daurade  
31 000 Toulouse  
contact@isdat.fr

# Appel à projets : isdaT

## Cité internationale des arts

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au coeur de Paris, des artistes et qui leur permet de mettre en oeuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines. Sur des périodes de trois mois à un an, la Cité internationale des arts permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnel.le.s du milieu culturel. Les résident.e.s bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

### Critères d'éligibilité :

Les diplômé.e.s (N-5) des cinq unités d'enseignement à l'isdaT : art, design, design graphique, danse et musique doivent présenter un projet professionnel en lien avec la scène culturelle de Paris ou sa région.

### Modalités :

Le ou la candidat.e doit soumettre son CV, un dossier artistique type portfolio, et un projet de résidence explicitant le projet qu'il souhaite développer à Paris et/ou sa région ainsi que sa temporalité. Plusieurs lauréat.e.s sur l'année (de septembre à août) peuvent être sélectionné.e.s en fonction de la temporalité de leurs projets. Les projets que le.a lauréat.e souhaite développer à Paris et/ou sa Région pouvant se dérouler sur 3 à 12 mois.

### Dotation :

L'isdaT prend en charge le loyer mensuel de l'atelier-logement de la Cité internationale des arts et attribue une bourse au. à la lauréat.e à hauteur de 500 euros par mois de résidence. Tous les autres frais sont à la charge du.de la lauréat.e.

### Calendrier :

Appel à projets : mars – avril  
Choix du.de la lauréat.e : mai  
Début de la résidence du.de la lauréat.e : septembre

[www.isdat.fr](http://www.isdat.fr)

**Institut supérieur  
des arts de Toulouse**  
5 quai de la Daurade  
31 000 Toulouse  
contact@isdat.fr

# Résidence d'artistes récemment diplômé.e.s à St Antonin-Noble-Val

Bazart.Textile est un tiers lieu hybride, artistique et culturel pensé autour du textile. Résidence d'artistes récemment diplômé.e.s, d'une durée d'un mois dans un environnement naturel exceptionnel dans les Gorges de l'Aveyron. Il s'agit de proposer un espace d'expérimentation et de contribuer à l'expression de formes innovantes en Arts Textiles. Rencontres avec les habitants du territoire.

## Critères d'éligibilité :

Artiste récemment diplômé.e ayant un intérêt particulier pour le médium textile, participant à la création de formes émergentes et innovantes, favorisant les liens entre les disciplines, développant un travail en lien avec les valeurs de l'association.

## Modalités :

Présenter un dossier artistique illustrant le parcours ainsi qu'une lettre de motivation.

## Dotation :

- 1 000 € d'allocation ;
- Accompagnements ;
- 500 € de soutien à la production ;
- 400 € maximum de défraiement pour les transports selon la provenance géographique.

## Calendrier :

Candidatures jusqu'à début mai.

[www.lebazart.fr](http://www.lebazart.fr)

**Bazart.Textile**  
13 rue Saint-Angel  
82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
[bazart.collectif@gmail.com](mailto:bazart.collectif@gmail.com).

# Résidence 1+2 Photographie & Sciences



Programme multiforme ancré à Toulouse et en Occitanie associant la photographie et les sciences. Ces deux disciplines ainsi mises en relation ont vocation à donner à voir et à comprendre les enjeux du monde contemporain. Chaque année, la résidence rassemble trois photographes (deux émergents et un de renom) pour une résidence de deux mois.

## Critères d'éligibilité :

Diplômé.e.s des écoles de photographie et des écoles d'art en France et en Europe, autodidactes, pas de limite d'âge. Toutes les écritures photographiques contemporaines sont concernées.

## Modalités :

Seront appréciés la qualité des travaux précédents mais surtout la pertinence du projet proposé à Toulouse, sur la thématique "Photographie & Sciences".

## Dotation :

- Allocation mensuelle de résidence ;
- Prises en charge liées à la production, au logement et aux déplacements.

## Calendrier :

Candidatures jusqu'à fin septembre.

[www.1plus2.fr](http://www.1plus2.fr)

**Résidence 1+2**  
31 000 Toulouse  
Directeur : Philippe Guionie  
[philippeguionie@orange.fr](mailto:philippeguionie@orange.fr)  
06 09 39 70 29

# Résidence 1+2 Factory



Le « 1+2 Factory » est un dispositif de résidences photographiques en institutions, territoires et/ou entreprises. Sur une période donnée, un ou une photographe propose son regard d'auteur en créant une œuvre inédite sur l'entité concernée en revisitant son histoire, son territoire, ses modes opératoires, sa production, ses savoir-faire. Le programme « 1+2 Factory » a pour ambition de créer un réseau d'entreprises et d'institutions sensibles à l'art. Il constitue également une pépinière de photographes aux écritures différentes pour un partage des savoirs vers tous les publics.

## Critères d'éligibilité :

Photographe né ou vivant à ce jour en région Occitanie Toutes les écritures photographiques contemporaines sont concernées. Aucune limite d'âge n'est exigée.

## Modalités :

Le fruit de ce travail est présenté à l'automne suivant dans un lieu muséal à Toulouse ou sur le territoire de la métropole toulousaine, lors d'une exposition collective regroupant les « 1+2 Factory » de l'année. L'ensemble des « 1+2 Factory » est aussi présenté au « Colloque national – Photographie & Sciences » durant lesquels photographes, scientifiques, entreprises, institutions, journalistes, grand public sont invités à s'exprimer sur ce temps de création et échanger avec différents publics.

## Dotation :

- Prises en charge par la Résidence 1+2 : gratuité des transports collectifs, fournitures nécessaires à la création pendant la résidence à hauteur de 500 euros max., production d'une exposition à hauteur de 1500 euros max. pour une exposition à Toulouse. Les œuvres créées sont exposées, un maximum de 4 d'entre elles rejoignent le fonds d'œuvres de la Résidence 1+2.  
- Rémunération de 1000 euros en droit d'auteur.

## Calendrier :

Candidatures jusqu'à début septembre.

[www.1plus2.fr](http://www.1plus2.fr)

## Résidence 1+2

31 000 Toulouse  
Directeur : Philippe Guionie  
[philippeguionie@orange.fr](mailto:philippeguionie@orange.fr)  
06 09 39 70 29

# Résidence d'artistes Caza d'Oro

La volonté qui a présidé la création de cette résidence d'artistes, gérée par l'association Caza d'Oro et son installation au Mas d'Azil (09), répond à de nombreux objectifs tels que la découverte d'un territoire à travers la création contemporaine, la possibilité offerte aux artistes d'un temps de pause et de recherche de trois mois avec l'obtention d'une bourse et des moyens de production, la confrontation à un champ social d'activités ou de manifestations. Cette résidence est un espace intermédiaire en contexte rural.

## Critères d'éligibilité :

- Sélection sur dossier et sur projet. - Aucune thématique ou médium imposé.  
- Justifier l'intérêt d'une résidence pour la réalisation du projet et plus particulièrement dans le contexte géographique, social, culturel et artistique. Les projets impliquant un travail en relation avec le territoire seront encouragés.  
- Artiste professionnel qui travaille depuis plus de 5 ans.  
Pas de limite d'âge.  
Langue : la maîtrise du français ou de l'anglais est un plus.

## Modalités :

Le dossier de candidature doit comporter impérativement :  
- Un curriculum vitae  
- Une biographie  
- Une lettre présentant les motivations pour cette résidence, l'intérêt de cette résidence dans son parcours artistique, la mise en valeur des spécificités du territoire (du Mas d'Azil en particulier) dans le projet, les besoins spécifiques (matériaux, figurants, etc.)  
- Une description du projet artistique envisagé pendant la résidence

- Des photos du travail artistique, en rapport avec le projet de résidence  
Les dossiers sont examinés par un comité de sélection.

## Dotation :

- Studio meublé et aménagé  
- Atelier  
- Bourse de séjour : 900 euros/mois  
- Frais de production : 2 000 euros  
- Actions de communication autour de la résidence  
- Exposition des œuvres réalisées pendant la résidence à la fin de la résidence

## Calendrier :

Avant juillet pour l'année suivante

[www.cazadoro.org](http://www.cazadoro.org)

**Caza d'oro**  
**Centre International**  
**d'Art Contemporain,**  
**Résidences d'artistes**

15, rue du Temple  
09 290 Le Mas d'Azil  
Claus Sauer  
[claus.sauer@cazadoro.org](mailto:claus.sauer@cazadoro.org)  
0786008858

# Résidence photographique à Céret



Cette résidence photographique souhaite donner les moyens à un.e artiste d'interroger sa pratique, de la promouvoir tout en participant à la recherche artistique et culturelle sur ce territoire frontière, entre urbanité et ruralité, Espagne et France, mer et montagne. La résidence dure de 8 à 12 semaines. Chaque édition fait l'objet d'une thématique spécifique.

## Critères d'éligibilité :

Artistes utilisant la photographie.

## Modalités :

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une proposition de projet argumentée.
- Un court texte décrivant la démarche artistique de l'artiste.
- Un dossier visuel de présentation des travaux déjà réalisés.
- Un curriculum vitae à jour.
- Une proposition d'atelier pédagogique et de stage.
- Les coordonnées physiques et internet du candidat.
- Présentation d'un dossier comprenant une proposition de projet argumentée et un portfolio en format numérique ;
- Sélection sur jury, en fonction de la thématique de l'année.

## Dotation :

- Rémunération artistique : 3000 € bruts en droits d'auteurs.
- Allocation de déplacements : sur justificatifs, plafonnée à 600 €.
- Allocation de repas : sur justificatifs, plafonnée à 400 €.
- Frais techniques de production et de tirage : sur justificatifs, limités à 2000 €.
- Rémunération complémentaire pour les interventions pédagogiques

## Calendrier :

Diffusion de l'appel à projets vers la mi-février de chaque année.  
Candidatures jusqu'au 1er mai de chaque année.

[www.lumieredencre.fr](http://www.lumieredencre.fr)

**Lumière d'Encre**  
47 rue de la République  
66 400 Céret  
[lumieredencre@free.fr](mailto:lumieredencre@free.fr)  
06 09 46 15 62

# Résidence Photographie Le Bus, espace culturel mobile

Transformé en espace de rencontre et de découverte artistique, Le Bus arpente les routes ariégeoises jusque dans les territoires les plus enclavés et propose cette résidence d'une durée de deux mois. L'interaction entre l'artiste et les habitants doit permettre à ceux-ci de s'impliquer activement dans leur territoire de vie.

## Critères d'éligibilité :

Photographe confirmé.e ayant un statut professionnel (Agessa, Maison des artistes...). Possibilité de candidater en duo ou collectif en partageant les honoraires et le budget.

## Modalités :

Les projets sélectionnés en priorité seront ceux qui s'inscriront de manière singulière dans la thématique donnée, à appréhender dans son sens le plus large.

## Dotation :

- Honoraires de résidence de 6 000 € ;
- Budget de production de 2 000 €.

## Calendrier :

Candidatures jusqu'à fin mars.

[www.lebus-espaceculturel.com](http://www.lebus-espaceculturel.com)

**Le Bus**  
**espace culturel mobile**  
Association Autres directions  
Lieu-dit "Porte-Tény"  
09 240 Larbont  
[coordination@lebus-espaceculturel.fr](mailto:coordination@lebus-espaceculturel.fr)  
09 84 22 99 65

# Habit'Art : les résidences artistiques de 3C / Maury

Cette résidence est organisée par l'association 3C : Calce Culture Contemporaine en partenariat avec le village de Maury. Elle est destinée à un artiste plasticien disponible pour développer un travail de recherche et de création plastique ancré sur le territoire et inspiré par les thèmes du paysage et du terroir. Le candidat doit être motivé et faire preuve d'une sensibilité à la transmission et à la pédagogie, le deuxième volet de cette résidence étant un travail de médiation artistique. Il doit maîtriser la langue française.

## Critères d'éligibilité :

La sélection des candidats se fait après examen de la qualité artistique du dossier.

Le comité de sélection est composé d'un membre de 3C, d'un membre de la mairie de Maury et d'un membre expert en art contemporain. Une attention particulière sera portée aux candidatures d'artistes pour lesquels la médiation artistique et l'inclusion du public font déjà partie de leurs démarches de recherche et de création. Il n'y a aucune limitation d'âge.

## Modalités :

L'artiste candidat à la résidence devra fournir les documents suivants:

- un texte d'une page maximum sur le projet ; il doit être en lien avec la thématique demandée,
- un dossier d'œuvres picturales (10 maximum),

- un CV indiquant son parcours artistique,
- une attestation d'assurance en Responsabilité Civile mentionnant le nom de l'artiste.

## Dotation :

Hébergement : gîte mis à disposition par la commune de Maury, disposant de cuisine. Local de travail : atelier mis à disposition par la commune de Maury.  
Bourse de résidence : 1800 € TTC  
Frais de production: 750 € TTC.

## Calendrier :

Candidatures jusqu'à fin février

[www.ccalceculturecontemporaine.com/appele-a-candidature/](http://www.ccalceculturecontemporaine.com/appele-a-candidature/)

**3C : Calce Culture Contemporaine**  
Alessandra MONACHESI RIBEIRO  
habitart@3ccalceculturecontemporaine.com

# Paisatges expandits – résidence transfrontalière

Projet né de la collaboration entre 3 centres d'art : 3C: Calce Culture Contemporaine, le Centre de Recerca i Cultura Contemporània Casa Planas et Roca Umbert Fàbrica de les Arts. L'objectif de l'appel est de promouvoir une réflexion innovante sur le paysage, le territoire, l'image.

Le programme consiste en une itinérance de 3 séjours en résidence. Le 1er à Casa Planas se concentrera sur la recherche, se nourrissant des archives photographiques. Le 2ème en 3C, où le contexte rural et la sphère communautaire culturelle seront travaillés avec un territoire et un public peu liés à l'art contemporain. Les propositions de médiation visant le domaine de l'éducation seront valorisées. Le 3ème et dernier, à Roca Umbert, sera consacré à la production et à l'exposition dans le cadre du Granollers Panoràmic Festival.

## Critères d'éligibilité :

Professionnels liés à l'art contemporain majeurs (pas de limite d'âge). L'origine est indifférente. Seules les candidatures individuelles seront acceptées. Il est obligatoire de maîtriser au moins une des langues officielles de l'Eurorégion : catalan, espagnol ou français.

## Modalités :

- Portfolio de 5 pages maximum.
- CV résumé 1 page maximum avec les projets mis en avant.
- Résumé de la proposition conceptuelle en 100 mots.
- Présentation de la proposition de projet d'un maximum de 500 mots.
- Répartition approximative du budget et description de la

réalisation de la production (jusqu'à 1.000 €).

## Dotation :

- Bourse de 3.000 €
- Budget de réalisation (production): 1.000 €
- Une édition papier sera produite avec la documentation du projet
- Une vidéo diffusée sur le projet sera produite.
- Hébergement, transport et restauration inclus.

## Calendrier :

Candidatures jusqu'à mi-mars.

[www.casaplanas.org](http://www.casaplanas.org)

**3C : Calce Culture Contemporaine**  
residenciascaplanas@gmail.com  
+34 971 966 751

# Résidence d'artistes Agit'Hé

La résidence de création s'inscrit dans le projet « Créateurs d'Horizon » mené par Agit'Hé. L'artiste aura l'occasion de promouvoir et valoriser sa recherche artistique en dialogue avec le projet d'accès à la culture pour tous de l'association. Cette action est principalement dédiée au public du quartier de l'Hé|SPACE (lieu de la résidence) et à son environnement/patrimoine.

Elle pourra permettre à un artiste ou à un collectif d'interroger sa pratique, de la promouvoir et de bénéficier d'un nouvel espace de travail, tout en participant par le biais d'échanges et d'actions de sensibilisation à la recherche artistique et culturelle présente sur ce territoire.

## Critères d'éligibilité :

Artiste (ou à un collectif) professionnel, domicilié dans la Région Occitanie, sans limite d'âge ou de médium(s) artistique(s). Pour participer, il faudra obligatoirement s'inscrire au festival R-CAS #6 ET cocher la case « OUI » pour le projet Art Pertot.

## Modalités :

Parmi ces candidatures, 3 seront retenues et devront envoyer une note d'intention spécifique au projet de résidence. Avant le début du montage du festival seront organisés des entretiens avec les artistes présélectionnés.

Le choix de l'artiste ne se fera qu'après ces rencontres, la présentation orale et l'exposition de leurs projets artistiques.

## Dotation :

L'artiste sera rémunéré à hauteur de 1500€ bruts en droits d'auteurs. Il bénéficiera d'une possibilité de défraiement pour ses déplacements sur justificatifs, dans la limite de 300€, il en sera de même pour les repas, qui pourront être remboursés sur justificatifs et jusqu'à 200€. Pour les frais de production et toujours sur justificatifs, un remboursement de 1000€ maxi. pourra être alloué. Une micro-édition spécifique à la résidence peut également être publiée par Agit'Hé.

## Calendrier :

Inscription au Festival R-CAS avant la fin mars.

[www.agithe.fr](http://www.agithe.fr)

**Agit'Hé**

Hé|SPACE - 64 av. Louis Torcatis,  
66000 PERPIGNAN  
[contact@agithe.fr](mailto:contact@agithe.fr)

# Résidence au Camping en Mobil-home

L'association PAHLM - Pratiques artistiques Hors Les Murs propose à un.e artiste de développer un projet en lien avec un des campings partenaires et avec la participation des habitant.e.s du camping. Il ou elle est hébergé.e dans un mobil-home. Le travail produit sera installé le jour de la restitution et une trace de la résidence sera laissée au camping. Appel à candidatures ou invitation privée selon les projets de PAHLM.

## Critères d'éligibilité :

L'artiste devra posséder un véhicule, être autonome pour le bricolage, être inscrit.e à la Maison des Artistes ou AGESEA. Toutes les pratiques artistiques sont acceptées.

## Modalités :

Proposer un projet en adéquation avec le contexte.

## Dotation :

- 500 € d'honoraires ;
- Hébergement en mobil-home ;
- Aide à la production prise en charge si besoin / à négocier.

## Calendrier :

Candidatures jusqu'à fin mai.

[www.pahlm.org](http://www.pahlm.org)

**Association PAHLM  
Pratiques Artistiques  
Hors les Murs**  
15 rue Roussillon  
31 220 Couladère  
[contact.pahlm@gmail.com](mailto:contact.pahlm@gmail.com)

# Résidence Céramique Art contemporain à Martres Tolosane

Résidence sur le territoire élargi de Martres Tolosane (31), site historique de faïenceries artisanales. L'artiste pourra collaborer avec des artisans faïenciers locaux et travailler en regard de la collection municipale de céramiques et d'objets de l'histoire locale. Les projets proposés auront à voir avec la céramique ou de façon plus large avec la terre, l'eau, l'air, le feu et les actions physico-chimiques de ces éléments entre eux.

## Critères d'éligibilité :

L'artiste devra être inscrit.e à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA.

## Modalités :

- Proposer un projet contextualisé mais original et généreux ;
- Le travail avec les ressources, matériaux et matériels trouvés sur site sera particulièrement apprécié.

## Dotation :

- Honoraires de 2 000 € ;
- Hébergement chez l'habitant ;
- Aide technique, matériaux, matériel pris en charge ;
- Budget de production selon les projets ;
- Déplacements pris en charge.

## Calendrier :

Candidatures jusqu'à fin février.

[www.pahlm.org](http://www.pahlm.org)

**Association PAHLM  
Pratiques Artistiques  
Hors les Murs**  
15 rue Roussillon  
31 220 Couladère  
[contact.pahlm@gmail.com](mailto:contact.pahlm@gmail.com)

# Résidence d'artiste à la ressourcerie Récobrada, Cazères sur Garonne

PAHLM - Pratiques Artistiques Hors Les Murs et la ressourcerie Récobrada s'associent pour proposer une résidence à un.e artiste. Toutes les pratiques sont acceptées. Cette ressourcerie, aussi chantier d'insertion, est un lieu de tri, de valorisation, de revente, de transformation créative, de réemploi et de recyclage. Résidence d'un mois au sein de la ressourcerie suivi d'une exposition collective thématique.

## Critères d'éligibilité :

L'artiste devra être inscrit.e à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA.

## Modalités :

- Les travaux déjà réalisés ne seront pas acceptés ;
- Il doit s'agir d'une production inédite contextuelle.

## Dotation :

- Honoraires de 2 000 € ;
- Hébergement chez l'habitant ;
- Aide technique, matériaux, matériel pris en charge ;
- Budget de production selon les projets ;
- Déplacements pris en charge.

## Calendrier :

Candidatures jusqu'à mi-décembre.

[www.pahlm.org](http://www.pahlm.org)

**Association PAHLM  
Pratiques Artistiques  
Hors les Murs**  
15 rue Roussillon  
31 220 Couladère  
[contact.pahlm@gmail.com](mailto:contact.pahlm@gmail.com)

# UTOPARC

## Résidence de Territoire

### PAHLM

Utoparc associe deux résidences de territoire.

Une résidence pour un collectif d'artistes et une résidence pour un collectif d'architectes. Ensemble, ils devront concevoir et construire les premiers projets d'œuvres et de Micro-architectures qui constitueront la préfiguration d'un parc ouvert au public et habitable. Cette résidence croisée permettra aussi la conception d'un workshop/chantier participatif de construction pour les étudiants d'écoles d'art et d'architecture.

#### Critères d'éligibilité :

Toutes et tous les artistes plasticiens, ne.s, possédant un numéro SIRET / URSSAF.

#### Modalités :

- Les travaux déjà réalisés ne seront pas acceptés ;
  - Proposition d'une production contextuelle ;
  - Cohérence entre le parcours artistique, le dossier présenté et la prise en compte du contexte ainsi que l'originalité et la générosité des intentions ;
  - Faculté de propositions, d'adaptation de générosité.
- Résidence de 4 semaines :  
2 semaines de conception et construction, 2 semaines d'accompagnement du workshop/chantier participatif.

Le chantier participatif pourra rester ouvert jusqu'au festival de clôture. Clôture du projet par le Festival Agitaterre par la Maison de la Terre.

#### Dotation :

- Honoraires de 3000 € ;
- Frais de production couverts à hauteur de 1000 € maximum sur présentation de justificatifs.

#### Calendrier :

Candidatures en mars / avril.

[www.pahlm.org](http://www.pahlm.org)

**Association PAHLM**  
**Pratiques Artistiques**  
**Hors les Murs**  
15 rue Roussillon  
31 220 Couladère  
[contact.pahlm@gmail.com](mailto:contact.pahlm@gmail.com)

# Résidence Traverse

## Photographie

Résidence de territoire et d'éducation artistique et culturelle, initiée par la DRAC Occitanie. Elle se déroule sur le territoire de la Communauté de communes de Haute-Bigorre. L'artiste réside au minimum deux mois sur le territoire, pour que sa présence soit réellement notable auprès des habitants.

#### Critères d'éligibilité :

Artiste ou professionnel.le. Ouvert aux collectifs d'artistes.

#### Modalités :

- Présenter un projet spécifiquement élaboré pour cette résidence et son territoire ;
- La proposition doit être participative, inventive et résonner avec le territoire.

#### Dotation :

- Allocation de 6 000 € TTC pour la totalité de la résidence ;
- Frais de production couverts à hauteur de 3 500 € maximum.

#### Calendrier :

Candidatures jusqu'à mi janvier.

[www.traversiens.com](http://www.traversiens.com)

**Association Traverse**  
4 rue Grasset  
65 200 Bagnères-de-Bigorre  
[residence-traverse@gmail.com](mailto:residence-traverse@gmail.com)

# LES PRIX



# Mezzanine Sud, Prix des Amis des Abattoirs



Soutenu par les Amis des Abattoirs, ce prix marque l'engagement des Abattoirs, Musée - Frac Occitanie Toulouse, en faveur du développement de la création artistique contemporaine. Il met en avant le dynamisme de la jeune scène locale et récompense des artistes de moins de 35 ans en lien avec la région Occitanie, que ce soit par le lieu de naissance, d'études ou de travail, à travers l'organisation d'une exposition intitulée «Mezzanine Sud» au sein des Abattoirs (Toulouse) d'une durée de 2 à 3 mois.

## Critères d'éligibilité :

Ce prix s'adresse à des artistes de moins de 35 ans qui entretiennent un rapport avec l'Occitanie. Ce lien peut concerner le lieu de naissance, de résidence, de travail ou de formation. Sont acceptés les dossiers d'artistes seuls, de duos ou encore de groupes d'artistes. La participation est gratuite, ouverte à l'ensemble des disciplines comprises sous l'appellation Arts plastiques et visuels (sculptures, installations, peintures, photographies, vidéos...)

## Modalités :

Les dossiers sont examinés par un jury composé entre autres de la direction et de la direction artistique des Abattoirs, de conseillers en arts plastiques du Ministère de la Culture, d'un.e critique d'art, d'un.e artiste anciennement lauréat.e, d'une personne chargée de l'art contemporain à la Région Occitanie et de deux représentants des Amis des Abattoirs.

## Dotation :

Participation à l'exposition annuelle «Mezzanine Sud». Dans cette exposition collective, chaque lauréat bénéficie d'un espace propre d'environ 80m2. Outre un soutien technique des Abattoirs pour la réalisation de son exposition, chaque lauréat se voit doté d'un budget de production à hauteur de 3 000 € et d'une somme forfaitaire correspondant à des honoraires de 1 000 € et d'un défraiement de déplacement.

## Calendrier :

Appel à candidatures lancé courant printemps / été

[www.lesabattoirs.org](http://www.lesabattoirs.org)

**Les Abattoirs**  
**Association des Amis**  
**des Abattoirs**  
76 allées Charles de Fitte  
31 300 Toulouse  
[mezzaninesud@lesabattoirs.org](mailto:mezzaninesud@lesabattoirs.org)

# Prix de la jeune création du Verre français

Le Musée du Verre de Carmaux est engagé activement depuis 2001 dans l'accompagnement des artistes et des artisans. Il a accueilli dans son atelier verrier une quarantaine d'artistes en résidence. En 2018, la création du premier Prix est venue conforter cette volonté. Le lauréat du Prix se voit remettre une bourse de 5 000 euros pour la réalisation d'un projet de création sélectionné par un jury de professionnels. L'œuvre finale est dévoilée 1 an après, lors de la Biennale des Verriers.

## Critères d'éligibilité :

- Candidat (ou collectif dont au moins un) titulaire d'un diplôme dans le domaine du verre (minimum CAP arts du verre)
- résidant en France
- exerçant son activité de façon professionnelle depuis moins de 10 ans (inscription répertoire des métiers, MDA, URSSAF, RSI, ou registre du commerce et des sociétés)

## Modalités :

- Fiche de renseignement
- Dossier de présentation libre d'œuvres déjà réalisées
- Dossier de présentation libre du projet de création proposé incluant budget et calendrier de réalisation
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant sa qualité d'auteur exclusif du projet de création proposé.

## Dotation :

- . Dotation de 5 000 euros
- . Accompagnement communication (dont prise en charge d'une couverture photo)
- . Production d'une exposition autour de l'œuvre lors du dévoilement

## Calendrier :

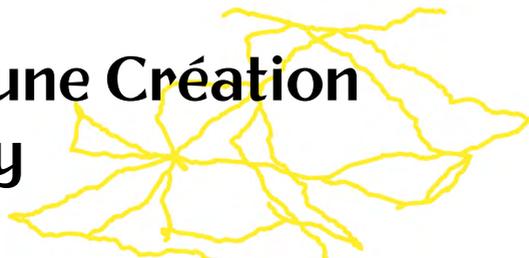
Candidatures jusqu' à fin mai.

[www.museeverre-tarn.com](http://www.museeverre-tarn.com)

## Musée / Centre d'art du verre

Communauté de communes  
Carmausin-Ségala  
2 rue du Gaz  
81 400 Carmaux  
[museeverre@3c-s.fr](mailto:museeverre@3c-s.fr)  
05 63 80 52 90

# Prix Jeune Création St Rémy



L'Atelier Blanc, association d'art contemporain, organise depuis 2011 au Moulin des Arts de St-Rémy un prix consacré à la jeune création, avec pour objectif de découvrir, promouvoir et soutenir les talents émergents. Les 10 finalistes concourront pour trois prix : Prix du Jury, Prix du Public, Prix Aveyron-Culture.

## Critères d'éligibilité :

Artistes plasticien.ne.s âgé.e.s de 33 ans au plus au cours de l'année, pouvant témoigner d'une démarche professionnelle dans le domaine des arts visuels. Étudiant.e.s accepté.e.s uniquement en fin de cursus.

- Résidence de création d'un mois et demi sur le thème du patrimoine matériel et immatériel du département de l'Aveyron ;
- Enveloppe globale de 4 000 €.

## Calendrier :

- 1er trimestre de l'année ;
- Exposition des 10 finalistes au Moulin des Arts de St-Rémy en octobre - novembre de la même année.

## Modalités :

- Présenter un dossier artistique avec une œuvre à concourir pour l'exposition des 10 finalistes et un projet de résidence ;
- Travaux de tous supports acceptés (sauf œuvre monumentale).

## Dotations :

- Prix du Jury :
- Résidence de création d'un mois sur une thématique libre ;
  - Prise en charge de la production à hauteur de 300 € ;
  - Bourse de 1 500 €.
- Prix Aveyron - Culture, en partenariat avec Aveyron Culture, mission départementale :

[www.atelier-blanc.org](http://www.atelier-blanc.org)

## Le Moulin des Arts de Saint-Rémy

Espace d'Art Contemporain  
animé par l'Atelier Blanc  
2 Place de l'Eglise  
12 200 Saint-Rémy  
[moulindesarts.sr@orange.fr](mailto:moulindesarts.sr@orange.fr)

# Prix ISEM Jeune Photographe

Le festival ImageSingulières, l'ETPA Toulouse - École de Photographie et du Jeu vidéo et Mediapart s'associent pour soutenir la jeune photographie documentaire au travers du Prix ISEM Jeune Photographe. Il s'agit d'un prix réservé aux photographes de moins de 26 ans résidant sur le sol français. Le portfolio du / de la lauréat.e sera projeté lors de la remise des prix à ImageSingulières à Sète, et publié sur le site de Mediapart.

## Critères d'éligibilité :

Ouvert à tou.te.s les photographes majeur.e.s de moins de 26 ans résidant sur le sol français.

## Modalités :

- Présenter un projet photographique documentaire déjà amorcé ;
- Les candidat.e.s de l'édition précédente ont la possibilité de postuler à nouveau au prix à condition de proposer un travail inédit et différent de celui de la première édition.
- Dossier à constituer :  
une série cohérente de 15 photos, extraites d'un projet en cours, un texte de présentation du projet en français ou en anglais comprenant une note d'intention, le formulaire de candidature, dûment rempli et signé, un CV détaillant le parcours du ou de la participant.e, une copie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

## Dotations :

- 2000 euros, réservé aux photographes de moins de 26 ans résidant sur le sol français.
- Publication du portfolio sur le site de Mediapart
- Intégration d'une masterclass à l'ETPA

## Calendrier :

Candidatures de début janvier à fin mars  
Réunion du jury : avril  
Annonce des finalistes, projections des projets finalistes et lauréats et remise des Prix : fin mai à ImageSingulières à Sète.

[www.prixisem.imagesingulieres.com](http://www.prixisem.imagesingulieres.com)

**ISEM**  
**IMAGES SINGULIERES**  
Lucie Guitard  
04 67 18 27 54  
[guitard@imagesingulieres.com](mailto:guitard@imagesingulieres.com)

# Jeune Photographie Occitanie

Jeune Photographie – Occitanie répond au désir de favoriser la création, la diffusion de la photographie et surtout de faire émerger de nouveaux talents. Les jeunes photographes sont invité.e.s à nous proposer un sujet documentaire libre.

## Critères d'éligibilité :

L'appel à candidature est ouvert à tou.te.s les photographes français.e.s ou étranger.e.s vivant et/ou travaillant en région Occitanie, âgés de 18 à 35 ans.

## Modalités :

Dossier à constituer :  
- Formulaire de candidature ci-après complété et signé  
- 10 à 20 images en JPG, couleur ou noir et blanc, en basse résolution (1200 pixels maximum de large).  
- Texte de présentation de la série présentée  
- Biographie détaillant votre parcours

## Dotation :

- Participation à une soirée de projection publique  
- Lecture de portoflio avec le directeur artistique d'ImageSingulières  
- Temps de conseil par un.e membre de la SAIF (Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe)

## Calendrier :

Candidatures jusqu'à fin février  
Réunion du jury : mars  
Projections des projets lauréats et lecture de portfolio : début avril à Sète.

[www.imagesingulieres.com](http://www.imagesingulieres.com)

**IMAGES SINGULIERES**  
Lucie Guitard  
04 67 18 27 54  
[guitard@imagesingulieres.com](mailto:guitard@imagesingulieres.com)

# Grand Prix MAP Conseil Départemental de la Haute-Garonne

L'Appel à Auteurs du Grand Prix MAP / Conseil Départemental de la Haute-Garonne concerne les photographes émergents, considérés comme jeunes talents en début de carrière et/ou en écoles de photographie, d'art, de communication visuelle et de journalisme. Il offre aux jeunes talents du monde entier la possibilité de mettre en avant leur savoir-faire et leur sens artistique en s'exprimant à travers une série de photographies cohérentes sur un sujet dédié.

## Critères d'éligibilité :

L'appel à auteurs est ouvert à toute personne physique majeure, sans limite d'âge, de toutes nationalités, ayant réalisé un projet photographique. Il concerne les photographes émergents, en début de carrière, répondant à la thématique de l'année dans une totale liberté photographique, du photojournalisme à la photographie documentaire ou plasticienne.

## Modalités :

La participation à cet appel est gratuite.  
Un jury de professionnels choisira 1 dossier sur les critères suivants :  
- La cohérence de la démarche par rapport au thème  
- La pertinence de la série photos  
- La qualité des photos : cadrage, originalité, traitement de la lumière, esthétique,...

Les photographes sont invités à raconter leur vision du sujet à travers une série de 20 à 25 images.

## Dotation :

Bourse de 4000 euros.  
Le.la Lauréat.e sera exposé.e pendant le Festival de photo MAP Toulouse à Toulouse, sous le nom Grand Prix MAP / Conseil Départemental de la Haute-Garonne

## Calendrier :

Candidatures de mi-février à mi-avril.

[www.map-photo.fr](http://www.map-photo.fr)

**Festival de photographie  
MAP**  
36 Port Saint-Sauveur  
31 000 Toulouse  
[contact@map-photo.fr](mailto:contact@map-photo.fr)

# Prix Occitanie Médicis



Ce prix consacré à la jeune création a pour objectif de découvrir, soutenir et promouvoir les talents émergents d'Occitanie sur la scène internationale. Ce prix a pour finalité une résidence artistique de trois mois à la Villa Médicis à Rome en Italie.

## Critères d'éligibilité :

- Être un artiste professionnel dans le domaine des arts plastiques et visuels ;
- Justifier d'un statut d'artiste-auteur relevant des arts plastiques et visuels ou être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en arts plastiques et visuels ;
- Résider en Occitanie ou avoir un lien avec la Région (lieu de naissance, formation diplômante). Les candidatures d'artistes impliqués dans la vie artistique et culturelle du territoire seront étudiées en priorité.

## Modalités :

- Les candidatures d'artistes impliqués dans la vie artistique et culturelle du territoire seront étudiées en priorité ;
- Présenter un dossier artistique et un descriptif du projet de résidence portant sur les objectifs, les suites envisagées et les motivations relatives à la Villa Médicis.
- Un formulaire en ligne est à compléter.

## Dotations :

- Résidence de 3 mois à la Villa Médicis d'octobre à décembre ;
- Bourse de la Région Occitanie de 10 500 euros pour les 3 mois de résidence ;
- Prise en charge par la Région Occitanie de l'hébergement à la Villa Médicis ;
- L'année suivant la résidence, la Région pourra proposer à l'artiste l'organisation d'une exposition au Musée Régional d'Art Contemporain de Sérignan (MRAC), ou au Centre Régional d'Art Contemporain de Sète (CRAC) ou la publication d'un catalogue.

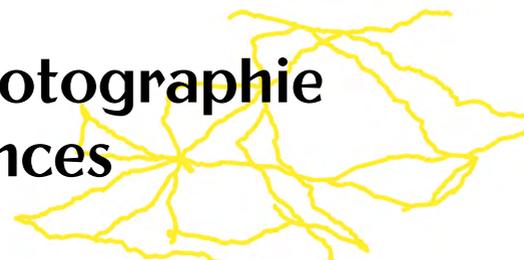
## Calendrier :

Candidatures jusqu'à mi-avril.  
Juin : jury de sélection et auditions  
Juillet : proclamation officielle des résultats et attribution de la bourse  
Octobre / décembre : résidence à la Villa Médicis

[www.laregion.fr](http://www.laregion.fr)

**Région Occitanie**  
catherine.fougere@laregion.fr

# Prix Photographie et Sciences



La Résidence 1+2, l'ADAGP et le CNRS s'engagent à soutenir la création photographique contemporaine en créant le Prix Photographie & Sciences, avec les partenaires médias Fisheye et Sciences et Avenir - La Recherche. Faire dialoguer « Photographie & Sciences », c'est participer à ce dialogue nécessaire entre plusieurs acteurs d'une même société, désireux de s'interroger ensemble sur la place de l'Humain dans son environnement et son rôle au sein de sociétés contemporaines connectées, en mutations constantes et interdépendantes. Ce prix annuel est destiné aux photographes développant une démarche d'auteur.e.

## Critères d'éligibilité :

Photographes de nationalité française, sans distinction d'âge, développant une démarche d'auteur.e.

## Modalités :

- La série photographique proposée ne doit pas avoir été déjà primée lors d'un concours, prix ou festival ;
- Le jury sélectionnera uniquement une série photographique en cours de réalisation, non achevée, associant pleinement la photographie et les sciences ;
- Toutes les écritures photographiques sont concernées, toutes les disciplines scientifiques peuvent être abordées ;
- Le dossier de candidature doit comporter une biographie, une sélection de 15 images (légendées) extraite de la série photographiques en cours, un texte la présentant, une note d'intention décrivant ce projet.

## Dotations :

- Prix de 7 000 € pour accompagner le ou la lauréat.e à finaliser une série photographique en cours de réalisation (rémunération incluse) ;
- Communication dédiée auprès des partenaires médias ;
- La présentation de la série complète fera l'objet d'une projection et d'une table ronde à l'ADAGP, à Paris.

## Calendrier :

Candidatures de juillet à fin septembre.

[www.1plus2.fr](http://www.1plus2.fr)

**1+2**  
31 000 Toulouse  
Directeur : Philippe Guionie  
philippeguionie@orange.fr  
06 09 39 70 29

# Grand Prix ISEM de la Photographie Documentaire

Images Singulières, l'ETPA Toulouse - École de Photographie et du Jeu vidéo et Médiapart s'associent pour soutenir ce Grand Prix ISEM de la Photographie Documentaire. Il s'agit d'un prix pour développer et achever un travail documentaire en cours, ouvert à tou.te.s les photographes. Ce prix devra être utilisé pour la production du travail récompensé. Ce travail fera l'objet d'une exposition pour l'édition d'Images Singulières.

## Critères d'éligibilité :

ouvert aux photographes du monde entier sans conditions

## Modalités :

- Présenter un projet photographique documentaire déjà amorcé ;
- Les candidat.e.s de l'édition précédente ont la possibilité de postuler à nouveau au prix à condition de proposer un travail inédit et différent de celui de la première édition.
- Dossier à constituer : une série cohérente de 15 photos, extraites d'un projet en cours, un texte de présentation du projet en français ou en anglais comprenant une note d'intention, le formulaire de candidature, dûment rempli et signé, un CV détaillant le parcours du ou de la participant.e, et une copie d'une pièce d'identité.

## Dotation :

- 8000 euros pour développer et achever un travail documentaire en cours, ouvert à tou.te.s les photographes
- Exposition du sujet à l'édition suivante d'ImageSingulières
- Publication du portofolio sur le site de Mediapart

## Calendrier :

Candidatures de début janvier à fin mars  
Réunion du jury : avril  
Annonce des finalistes, projections des projets finalistes et lauréats et remise des Prix : fin mai à ImageSingulières à Sète.

[www.prixisem.imagesingulieres.com](http://www.prixisem.imagesingulieres.com)

**ISEM**  
**IMAGES SINGULIERES**  
Lucie Guitard  
04 67 18 27 54  
[guitard@imagesingulieres.com](mailto:guitard@imagesingulieres.com)

# Prix Mentor - Freelens, sessions de Montpellier et de Perpignan

Incubateur de nouveaux talents, le Prix Mentor fournit aux lauréat.e.s les moyens de développer leur projet photographique dans les meilleures conditions. Les finalistes des six sessions proposeront à un jury composé d'experts un projet photographique à réaliser au cours de l'année suivante.

## Critères d'éligibilité :

Photographes de toutes nationalités, sans limite d'âge, utilisant la photographie comme médium principal. Toutes les écritures photographiques, du photojournalisme à la photographie d'auteur, du documentaire à la photographie plasticienne.

## Modalités :

Chaque dossier sera notamment jugé sur l'originalité du sujet et de la démarche développée, et la qualité des images en s'appuyant sur les fondamentaux photographiques qui doivent être de niveau professionnel : lumière, cadrage, cohérence, parti-pris de l'auteur·trice, ... Le thème est libre.

## Dotation :

- 5 000 € pour la production d'un projet ;
- Formation d'une valeur de 2 500 €.

## Calendrier :

Entre février et septembre, lancement des appels à candidatures pour les six sessions.

[www.freelens.fr](http://www.freelens.fr)

**Freelens c/o La Scam**  
5 Avenue Velasquez  
75 008 Paris  
[associationfreelens@gmail.com](mailto:associationfreelens@gmail.com)

# Talents Aveyron

## Prix création artistique contemporaine

Le Département met en place le concours Talent d'Aveyron afin de récompenser un porteur de projet professionnel dans le domaine de la création contemporaine.

### Critères d'éligibilité :

Associations, groupe d'artistes ou artiste aveyronnais professionnels porteurs d'une création contemporaine.  
Justifier de statuts de l'association ou de l'immatriculation à la Maison des Artistes, Agessa,

### Dotations :

Prix plafonné à 2 000 € dans la limite de 50 % du budget de la réalisation.

### Calendrier :

Candidatures jusqu'à fin août

### Modalités :

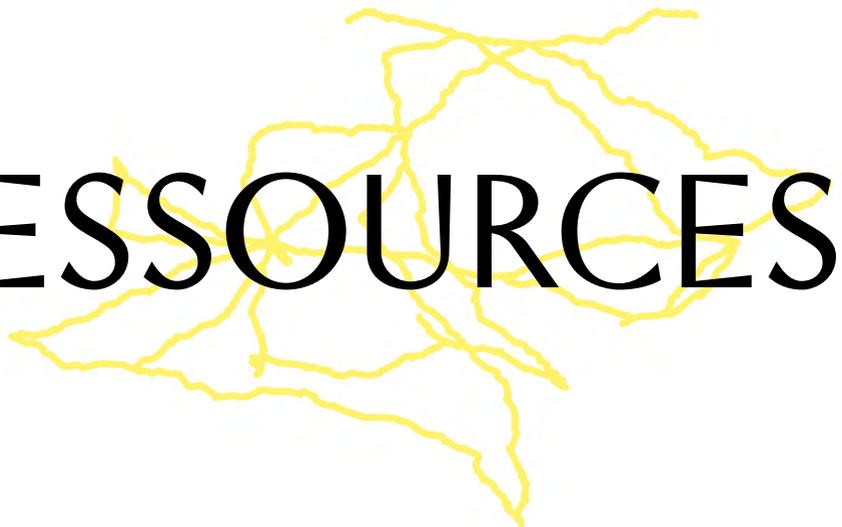
Présenter une création contemporaine en arts visuels qui doit être terminée, réalisée et diffusée devant un public au moins une fois en Aveyron.

[www.aveyron.fr](http://www.aveyron.fr)

### Conseil départemental de l'Aveyron

Hôtel du Département de l'Aveyron  
Direction des Affaires Culturelles et de  
la vie Associative, du Patrimoine et des  
Musées  
BP 724  
12 007 Rodez Cedex  
05 65 75 82 51

**RESSOURCES**



**Ressources  
en Occitanie**



# réseau *air de Midi* art contemporain en Occitanie

Air de Midi, réseau des professionnel.le.s de l'art contemporain en région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, a été créée en janvier 2013.

Cette association porte un dessein fondamental : la visibilité et le développement du secteur des arts visuels sur le territoire régional et leur résonance aux échelons national et international.

Elle s'attache à soutenir et à valoriser, conformément aux missions de tous ceux qui la composent, la création artistique contemporaine dans le champ des arts plastiques et visuels et sa diffusion auprès du plus grand nombre.

Elle fédère 40 structures consacrées à ces domaines et représentatives de la diversité des opérateurs : artist run spaces, centres d'art, écoles supérieures d'art, espaces d'art contemporain, festivals, frac, galeries associatives, musées et résidences d'artistes.

Air de Midi a pour but la mise en réseau des structures de production et de diffusion dans le domaine de l'art contemporain et le développement d'actions communes visant à promouvoir la recherche et la création, la diffusion et le rayonnement de chacun de ses membres.

Œuvrer à une meilleure visibilité de l'art contemporain, à l'information interne et à la solidarité entre ses membres, dans une démarche d'intérêt commun à la filière régionale de l'art contemporain, est au cœur de ses préoccupations.

La singularité de ce réseau permet d'organiser, de favoriser l'échange et la professionnalisation des acteurs par le dialogue et la construction, en intelligence collective, de projets collaboratifs.



[www.airdemidi.org](http://www.airdemidi.org)

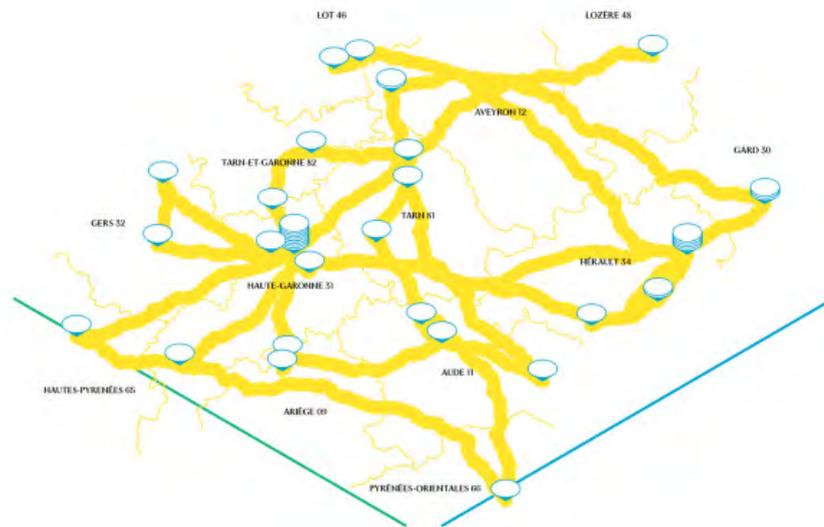


@air\_de\_midi



[www.facebook.com/AirdeMidiReseau](http://www.facebook.com/AirdeMidiReseau)

**air de Midi**  
Siège social :  
c/o Les Abattoirs  
Musée-Frac Occitanie Toulouse  
76 Allées Charles de Fitte  
31 300 Toulouse  
[contact@airdemidi.org](mailto:contact@airdemidi.org)



Le site internet d'air de Midi met à disposition un certain nombre de ressources pouvant être utiles aux artistes et opérateurs culturels de la région. Vous y trouverez notamment la dernière version à jour de ce guide en téléchargement.

Une page est spécifiquement dédiée aux opportunités. Y sont publiés régulièrement des appels à projets, à candidatures, ... mais également des offres d'emploi, des annonces pour la location d'atelier etc.

Enfin, c'est le meilleur outil pour s'informer de l'actualité de la filière en Région et des propositions et activités des membres du réseau : expositions, rendez-vous, éditions, etc.

N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Rendez-vous sur [www.airdemidi.org](http://www.airdemidi.org).

# air de Midi, le réseau et ses membres



Les Abattoirs, Musée Frac Occitanie Toulouse  
[www.lesabattoirs.org](http://www.lesabattoirs.org)

AFIAC  
[www.press.afioc.org](http://www.press.afioc.org)

Atelier Blanc  
[www.atelier-blanc.org](http://www.atelier-blanc.org)

BBB centre d'art  
[www.lebbb.org](http://www.lebbb.org)

CACN - Centre d'Art Contemporain de Nîmes  
[www.cacncentredart.com](http://www.cacncentredart.com)

Carré d'Art - Musée d'art contemporain de Nîmes  
[www.carreartmusee.com](http://www.carreartmusee.com)

Caza d'Oro - Centre international d'art contemporain  
[www.cazadoro.org](http://www.cazadoro.org)

Centre d'art et de photographie de Lectoure  
[www.centre-photo-lectoure.fr](http://www.centre-photo-lectoure.fr)

Centre d'art Le Lait  
[www.centredartlelait.com](http://www.centredartlelait.com)

La Chapelle Saint-Jacques, centre d'art contemporain  
[www.lachapelle-saint-jacques.com](http://www.lachapelle-saint-jacques.com)

Coopérative-Musée Cérès Franco  
[www.collectionceresfranco.com](http://www.collectionceresfranco.com)

CRAC - Centre Régional d'Art Contemporain Occitanie Pyrénées / Méditerranée  
[www.crac.laregion.fr](http://www.crac.laregion.fr)

La Cuisine, centre d'art et de design  
[www.la-cuisine.fr](http://www.la-cuisine.fr)

Documents d'artistes Occitanie  
[www.ddaoccitanie.org](http://www.ddaoccitanie.org)

Échangeur 22, résidence artistique  
[www.echangeur22.com](http://www.echangeur22.com)

ÉSBAN - École supérieure des beaux-arts de Nîmes  
[www.esba-nimes.fr](http://www.esba-nimes.fr)

La Fenêtre  
[www.la-fenetre.com](http://www.la-fenetre.com)

Fondation d'entreprise Espace Écureuil  
[www.caisseepargne-art-contemporain.fr](http://www.caisseepargne-art-contemporain.fr)

Frac Occitanie Montpellier  
[www.frac-om.org](http://www.frac-om.org)

Galerie du Philosophe - espace d'art contemporain  
[www.galerieduphilosophe.fr](http://www.galerieduphilosophe.fr)

Galerie Le Château d'Eau  
[www.galeriechateaudeau.org](http://www.galeriechateaudeau.org)

GRAPH - CMI  
[www.graph-cmi.org](http://www.graph-cmi.org)

isdaT - institut supérieur des arts et du design de Toulouse  
[www.isdat.fr](http://www.isdat.fr)

Le L.A.C, Lieu d'Art Contemporain  
[www.lac-narbonne.art](http://www.lac-narbonne.art)

Lieu-Commun, artist-run space  
[www.lieu-commun.fr](http://www.lieu-commun.fr)

Lumière d'Encre  
[www.lumieredencre.fr](http://www.lumieredencre.fr)

Maison des Arts Georges & Claude Pompidou  
[www.magcp.fr](http://www.magcp.fr)

Maison Salvan  
[www.maison-salvan.fr](http://www.maison-salvan.fr)

Mécènes du Sud Montpellier-Sète  
[www.mecenesdusud.fr](http://www.mecenesdusud.fr)

Memento - Espace départemental d'art contemporain  
[www.memento.gers.fr](http://www.memento.gers.fr)

MIAM - Musée International des Arts Modestes  
[www.miam.org](http://www.miam.org)

MO.CO. - Montpellier Contemporain  
[www.moco.art/fr/page-daccueil](http://www.moco.art/fr/page-daccueil)

MRAC - Musée Régional d'Art Contemporain Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
[www.mrac.laregion.fr](http://www.mrac.laregion.fr)

Musée Calbet  
[www.musees-occitanie.fr/musee/musee-calbet/](http://www.musees-occitanie.fr/musee/musee-calbet/)

Musée / Centre d'art du verre  
[www.museeverre-tarn.com](http://www.museeverre-tarn.com)

Le Parvis, centre d'art contemporain  
[www.parvis.net](http://www.parvis.net)

Pavillon Blanc, Henri Molino  
[www.pavillonblanc-colomiers.fr](http://www.pavillonblanc-colomiers.fr)

Le Printemps de Septembre  
[www.printempsdeseptembre.com](http://www.printempsdeseptembre.com)

Résidence 1+2  
[www.1plus2.fr](http://www.1plus2.fr)

Le Vallon du Villaret  
[www.levallon.fr](http://www.levallon.fr)

# Institutions culturelles en Région Occitanie

air de Midi est soutenu par le Ministère de la Culture - Direction Régionale des  
Affaires Culturelles Occitanie, ainsi que par la Région Occitanie.



## Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie

### Pôle Création Direction Arts plastiques

Site Montpellier  
Hôtel de Grave  
5 rue Salle-l'Évêque  
CS 49020  
34 967 Montpellier Cedex 2

Catherine Dumon,  
Conseillère pour les arts plastiques  
[catherine.dumon@culture.gouv.fr](mailto:catherine.dumon@culture.gouv.fr)  
04 67 02 32 16

Site de Toulouse  
Hôtel Saint-Jean  
32 rue de la Dalbade  
BP 811  
31 080 Toulouse Cedex 6

Marie Angelé,  
Conseillère pour les arts plastiques  
[marie.angele@culture.gouv.fr](mailto:marie.angele@culture.gouv.fr)  
05 67 73 20 19

[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie)

## Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

### Direction de la Culture et du Patrimoine

Hôtel de Région Montpellier  
201, avenue de la Pompignane  
34 064 Montpellier cedex 2

Stéphanie Sobezyk,  
Chargée de mission art contemporain  
[stephanie.sobezyk@laregion.fr](mailto:stephanie.sobezyk@laregion.fr)  
04 67 22 93 53

Hôtel de Région Toulouse  
22, boulevard du Maréchal Juin  
31 406 Toulouse cedex 9

Cendrine Krempp,  
Chargée de mission art contemporain  
[cendrine.krempp@laregion.fr](mailto:cendrine.krempp@laregion.fr)  
05 61 39 62 30

[www.laregion.fr/Art-contemporain-39050](http://www.laregion.fr/Art-contemporain-39050)

# FRAC - Fonds régionaux d'art contemporain en Occitanie



En 1982, constatant le peu d'espaces dévolus à la présentation de l'art contemporain en France, le ministère de la Culture et les Conseils régionaux tout juste créés, imaginent ensemble les Fonds régionaux d'art contemporain (Frac). Il s'agit d'un côté de constituer des collections représentatives des grandes tendances de l'art contemporain, et de l'autre de rendre accessibles celles-ci à tous les publics du territoire de référence.

Ainsi, dans chaque région, apparaît un type novateur d'institution, qui n'est ni seulement un musée traditionnel ni un centre d'art aux expositions éphémères : le FRAC est une véritable « boîte à outils » dont les citoyens peuvent s'emparer pour appréhender le monde à travers les œuvres et les pratiques des artistes de leur temps.

## FRAC Occitanie Montpellier

BP 11032  
34 006 Montpellier Cedex 1  
4, rue Rambaud  
34 000 Montpellier  
contact@frac-om.org

Collection  
04 99 74 20 31

Documentation  
04 99 74 20 32

### Procédure d'acquisition

<https://www.frac-om.org/la-collection-du-frac-occitanie-montpellier/proposer-une-oeuvre-a-lacquisition>

[www.frac-om.org](http://www.frac-om.org)

## Les Abattoirs, Musée - FRAC Occitanie Toulouse

76 allées Charles-de-Fitte  
31300 Toulouse  
lesabattoirs@lesabattoirs.org

Administration  
05 62 48 58 00

Accueil musée  
05 34 51 10 60

### Procédure d'acquisition

<https://www.lesabattoirs.net/collections/acquisitions-du-musee>

[www.lesabattoirs.org](http://www.lesabattoirs.org)

# Documents d'artistes Occitanie

Documents d'artistes Occitanie (DDA Occitanie) a pour mission de documenter le travail des artistes plasticien·nes et visuel·les en éditant des dossiers numériques – comportant reproductions de leurs œuvres, vues d'expositions, vidéos, textes, biobibliographies... –, selon une méthodologie spécifique, commune au réseau national Documents d'artistes.

Le site (actuellement en phase de réalisation, date de publication : fin 2021) dresse un panorama synthétique de la création à l'échelle de la région, en mettant à disposition non seulement les dossiers des artistes, mais aussi des textes critiques, des articles sur la scène régionale et des parcours thématiques éditorialisés. Documents d'artistes accompagne également les artistes dans la visibilité de leur travail, par le biais d'autres formes de soutien, à savoir l'organisation de visites d'atelier à destination de commissaires d'exposition indépendant·es et de directeur·ices artistiques ou la commande de textes à des critiques.

Lieu ressource, laboratoire d'idées, centre d'expérimentation, dispositif structurant, Documents d'artistes constitue un maillon majeur pour la filière de l'art contemporain en Occitanie, en réunissant les artistes et l'ensemble des professionnel·les de l'art.

[www.ddaoccitanie.org](http://www.ddaoccitanie.org)

Documents d'artistes  
Occitanie  
31 000 Toulouse  
dda.occitanie@gmail.com

# Journée des Ateliers d'Artistes d'Occitanie

La Région Occitanie a créé la Journée des Ateliers d'Artistes d'Occitanie afin de renforcer la visibilité des artistes du territoire et de soutenir la création contemporaine. Cette journée permet aux amateurs.rices d'arts visuels de rencontrer des sculpteurs.rices, plasticien.ne.s, peintres, graphistes, designers, vidéastes, photographes, ... sur leurs lieux de création. C'est un excellent moyen pour les artistes de présenter leurs méthodes de travail et leurs œuvres, tout en favorisant une proximité avec le public.

## Conditions d'inscription :

Artistes professionnels attestant d'un code APE/NAF relevant du champs des arts plastiques ou titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en art ayant son atelier en Occitanie ou accueilli en résidence en Occitanie.

## Calendrier :

- Inscriptions en ligne ;
- La Journée des Ateliers d'Artistes a lieu généralement un dimanche au mois d'octobre.

## Modalités :

- Les artistes professionnel.le.s bénéficieront d'une page sur le site internet de la Région Occitanie qui présentera leur parcours, leur démarche artistique, leurs œuvres et leur atelier ;
- Les participant.e.s sont invité.e.s si ils / elles le souhaitent à organiser des temps spécifiques sur la journée comme des ateliers, des performances...

[www.laregion.fr/JAA](http://www.laregion.fr/JAA)

**Région Occitanie**  
Hôtel de Région Montpellier  
201, avenue de la Pompignane  
34 064 Montpellier cedex 2  
Hôtel de Région Toulouse  
22, boulevard du Maréchal Juin  
31 406 Toulouse cedex 9

# JOURNÉE DES ATELIERS D'ARTISTES D'OCCITANIE

dimanche 10 octobre



La Région  
Occitanie  
Pyrénées - Méditerranée

découvrez les artistes près de chez vous

[laregion.fr/jaa](http://laregion.fr/jaa)

# Formations en Occitanie



# Formations professionnelles pour les artistes auteur.e.s des arts visuels

## Lieu-Commun, artist-run space

Lieu-Commun, artist-run space s'engage pour l'art contemporain et affirme la dimension transversale et croisée de sa programmation. Dans le prolongement de ses actions de soutien et d'accompagnement, il propose un programme de formations professionnelles à destination des artistes plasticiens visant à développer les compétences des artistes, à améliorer leurs connaissances quant aux spécificités et mutations du secteur et à sécuriser leur parcours. Grâce au savoir-faire de nombreux artistes et aux qualifications de leurs partenaires et de notre équipe, ces formations répondent aux besoins exprimés par les créateurs et s'adaptent aux évolutions des pratiques. Elles visent également à travers le choix des formateurs à mettre en valeur une expertise régionale, participer au développement socio-économique de la filière des arts visuels et à soutenir une économie durable.

### Exemples de formations

*Formations pour produire et créer :*

- Sérigraphie ;
- Modelage ;
- Moulage ;
- Céramique ;
- Soudure.

*Formations pour documenter et communiquer :*

- Documenter son travail artistique : la prise de vue ;
- Prise de parole en public ;
- Design graphique : renforcer son identité visuelle.

*Formations pour gérer et diffuser :*

- Artistes auteurs des arts visuels : et si on parlait du marché de l'art ? ;
- Constituer et entretenir son réseau professionnel.

### Financement

Une prise en charge des frais de formation est possible selon le statut professionnel, par différents organismes de prise en charge (Organisme paritaire collecteur agréé – OPCA).

[www.lieu-commun.fr](http://www.lieu-commun.fr)

**Lieu-Commun  
artist run space**  
23/25 rue d'Armagnac  
31 500 Toulouse  
[formationcklc@gmail.com](mailto:formationcklc@gmail.com)  
05 61 23 80 57

# Formations pour les artistes plasticien.ne.s et les acteur.rice.s culturel.le.s

## BBB Centre d'Art

Dispensées par des professionnel.le.s du secteur, les formations du BBB centre d'art sont pensées pour les artistes plasticien.ne.s et les acteurs.rices culturel.le.s. Des sessions de formation articulées en parcours de plusieurs journées (2, 3 ou 4 jours) répondent aux problématiques liées à la vie professionnelle dans le secteur des arts visuels, par le partage d'expérience, l'apport de connaissances, la mise en situation.

Pensés comme une première immersion au coeur des questions de professionnalisation, des rendez-vous thématiques du BBB centre d'art abordent les aspects fondamentaux de la gestion de l'activité des artistes-auteurs.rices.

### Exemples de formations

- Mettre en place une stratégie professionnelle ;
- Présenter son travail artistique ;
- Financer son projet ;
- Développer des projets contextuels ;
- Travailler en partenariat ;
- Choisir le statut adapté à son activité ;
- Communiquer en anglais.

### Financement

Les formations de BBB centre d'art sont gratuites pour les demandeur.euses d'emploi, dans la limite d'une formation par personne par an sauf dérogation ( se rapprocher de Pôle emploi). Si vous n'êtes pas demandeur.ses d'emploi, il est possible de solliciter un financement selon votre situation (via un opérateur de compétences). Le BBB centre d'art le / la stagiaire accompagne dans ses démarches.

[www.lebbb.org](http://www.lebbb.org)

**BBB Centre d'Art**  
96 rue Michel-Ange  
31 200 Toulouse  
[formation@lebbb.org](mailto:formation@lebbb.org)

# Empreinte formation

Plateforme de formation pour artistes, photographes, plasticiens amateurs et professionnels, enfants et adultes, l'association Empreinte regroupe des artistes, artisans d'arts, et personnalités du milieu de la création contemporaine, qui ont chacun leur propre domaine d'activité dans la diffusion et l'éducation artistique. Ce réseau rassemble en outre des institutions reconnues, comme Lumière d'encre et l'Agit'hé en région Occitanie. Ensemble, ils ont fait le choix de mettre en commun leurs connaissances pour offrir aux artistes, photographes, plasticiens un lieu de réflexion, d'ouverture, de partage dans le processus de création de leur œuvre ; la confrontation de leur travail à d'autres pratiques et territoires artistiques, et offrir aux professionnels de l'animation socioculturel un perfectionnement dans une technique artistique.

## Offre de formation

Formations courtes (de 2 à 5 jours) dispensées à Perpignan.

Formations individuelles construites sur mesures, les modalités pédagogiques sont déterminées lors d'un ou plusieurs entretiens téléphoniques avec le stagiaire.

## Exemples de formations

- Recherche procédés estampe en creux et en relief: Matrice métal, plexiglas et bois.
- La gravure en taille directe au Burin
- WordPress – réaliser un site internet
- La gravure en taille douce, impression sur supports alternatifs
- Gravure sur cuivre – Manière noire au berceau
- Tissage sur métiers à 8 cadres
- Davinci Resolve Portrait d'artiste en vidéo

- Tirages d'exposition au Platine-Palladium et Gravure DTP
- Techniques de tirage
- Stage de recherche sur différents procédés d'impression photographiques

## Financement

Dans le cadre de la formation professionnelle, elle peuvent être financées par un OPCO ( AFDAS...) ou Pôle Emploi. Empreinte est référencée sur DATADOCK. Elle détient l'agrément de l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

[www.empreinte-formation.com](http://www.empreinte-formation.com)

### Empreinte formation

20 rue Jean-Baptiste Lulli  
66000 Perpignan  
06 75 06 15 67  
[empreinte.formation.arts@gmail.com](mailto:empreinte.formation.arts@gmail.com)

# L'Union Cépière Robert Monnier (UCRM)

L'Union Cépière Robert Monnier (UCRM) est une association Loi 1901, reconnue d'intérêt général. Elle a pour objet d'œuvrer depuis plus de 75 ans sur le territoire de la métropole toulousaine et de la Région Occitanie, auprès des publics en situation de désinsertion sociale ou en risque de fragilité, et propose un accompagnement social vers et dans l'hébergement, le logement, la formation et l'insertion professionnelle.

L'Unité Culture de l'UCRM accompagne des artistes, à travers une offre de formations riche et diversifiée, qu'ils soient demandeurs d'emploi ou salariés.

Les différentes formations aux personnes souhaitant obtenir un premier socle de compétences, devenir plus autonomes dans la gestion d'entreprises culturelles ou encore se professionnaliser dans des métiers tels que' artiste plasticien. L'UCRM accompagne ces publics selon les situations par des apports de compétences métiers ou par un travail de réflexion stratégique jusqu'à la mise en marché de leur activité.

## Accompagnement

L'Unité Culture accompagne les projets dans les domaines des arts plastiques. Cette action destinée aux bénéficiaires artistes du RSA est soutenue par le Département de la HauteGaronne et le Fonds Social Européen.

## Exemples de formations

- Promouvoir sa production artistique sur le Web
- Développer son projet artistique dans les arts plastiques

## Conseil

Expertise et outillage sur les trois volets essentiels du fonctionnement d'une entreprise :

organisation/management, gestion des ressources humaines et gestion économique et financière.

## Financement

12 places co-financées par la Région Occitanie et Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi.

Indemnisation :

- Pôle emploi pour les personnes ayant des droits ouverts (ARE),
- Indemnisation Région pour les personnes n'ayant pas de droits ouverts.

[www.ucrm.fr](http://www.ucrm.fr)

### UCRM

28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse.  
05 62 14 95 00  
[accueil@ucrm.fr](mailto:accueil@ucrm.fr)

# isdaT - institut supérieur des arts et du design de Toulouse



L'isdaT — institut supérieur des arts et du design de Toulouse est un établissement public d'enseignement supérieur dédié à l'art, au design, au design graphique, à la musique et à la danse.

Chaque spécialité donne lieu à des enseignements et à des diplômes spécifiques et peut faire naître, selon les cursus, des projets de collaborations.

Formation initiale, formation continue, cours ouverts à tous les publics et aux amateur-trices, l'ensemble des formations répond à l'importance sociale et éducative de développer la création et la transmission dans une société en pleine mutation.

## Formations

L'isdaT forme des artistes, créatrices et créateurs dans plusieurs domaines, faisant de cet établissement d'enseignement supérieur public un lieu unique en France de dialogue artistique et pédagogique. Les futur-es auteur-trices, interprètes et enseignant-es trouvent à l'isdaT des cursus spécialisés en musique, danse, design, design graphique et arts plastiques, dans un équilibre entre pratique et mise en contexte culturelle et théorique, permettant ainsi aux étudiant-es d'être outillé-es pour s'épanouir et s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.

[www.isdat.fr](http://www.isdat.fr)

### **institut supérieur des arts et du design de Toulouse**

5 quai de la Daurade  
31 000 Toulouse  
contact@isdat.fr  
musique@isdat.fr  
danse@isdat.fr  
05 31 47 12 11

# ésban - École supérieure des beaux-arts de Nîmes

L'ésban est un laboratoire où chaque étudiant-e peut développer sa propre pratique dans un contexte stimulant et varié. Il / elle est accompagné.e par l'équipe d'artistes-enseignant-e-s, chercheur-e-s ou critiques d'art tout au long de sa formation. Le cursus d'études est constitué de deux cycles qui s'articulent successivement pour permettre aux étudiant.e.s de construire une démarche personnelle cohérente et autonome.

Habilitée à délivrer le DNSEP — Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique – valant grade Master, l'ésban fait partie du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS). L'organisation de ses études s'inscrit dans le schéma européen LMD – Licence-Master-Doctorat. Selon les directives ministérielles, le DNA — Diplôme National d'Art, valant grade Licence, est délivré depuis 2017.

## Formations

Le Cycle 1 (de licence 1 à licence 3) comprend 6 semestres et se caractérise par l'enseignement de nombreuses disciplines (techniques, théoriques, pratiques) et une première approche de la recherche pour permettre l'émergence progressive d'un travail personnel. Durant cette période, les étudiant-e-s préparent le DNA – Diplôme National d'Art.

L'enseignement du master, Cycle 2, s'articule autour du développement de la problématique personnelle de l'étudiant-e, de la rédaction du mémoire de fin d'études, de la mobilité et de l'orientation professionnelle. En fin de cursus les étudiant-e-s passent le DNSEP – Diplôme National Supérieur

d'Expression Plastique option ART, valant grade Master Créateur concepteur d'expressions plastiques.

[www.esba-nimes.fr](http://www.esba-nimes.fr)

### **École supérieure des beaux- arts de Nîmes**

10 Grand Rue  
30 000 Nîmes  
info@esba-nimes.fr  
04 30 06 12 00  
scolarite@esba-nimes.fr  
04 30 06 12 02

# MO.CO Esba – École Supérieure des Beaux-Arts Montpellier Contemporain



Intégrée au sein d'un écosystème lui permettant d'aller au-delà des missions traditionnelles dévolues aux écoles d'art, MO.CO. Esba met en place un modèle pédagogique original, intégrant année par année ses étudiant/es à la vie de l'institution. Ils et elles sont ainsi invité.e.s à participer pleinement aux activités du MO.CO. Panacée et MO.CO. Hôtel des collections.

Au programme : rencontres, workshops et visites d'ateliers avec les artistes, curators et critiques, jusqu'aux stages effectués au sein des services des expositions, de la médiation, de la régie ou de la communication, en passant par un riche programme de conférences, tables rondes et projections.

Cette immersion forme le cœur du projet pédagogique de l'école ; participatif, basé sur la confrontation des points de vue et développant ses projets à l'échelle d'un territoire, tout en tissant activement son réseau à l'étranger.

## Formations

Le MO.CO. Esba dispense deux diplômes :

Le Diplôme National d'Art (D.N.A.) option Art, conférant le grade de Licence, qui sanctionne le 1er cycle composé des semestres 1 à 6.

Le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (D.N.S.E.P.), option Art, conférant le grade de Master (semestres 7, 8, 9 et 10) qui sanctionne le 2e cycle.

Un certificat d'études est également délivré à l'issue de la deuxième année (CEAP – Certification d'études en arts plastiques) et de la quatrième année (CESAP – Certificat d'études supérieures en arts plastiques).

[www.moco.art/fr/esba](http://www.moco.art/fr/esba)

**MO.CO. ESBA**  
130 rue Yéhudi Ménuhin  
34 000 Montpellier  
scolarite@moco.art  
04 99 58 28 20

# ÉSAD - Pyrénées École supérieure d'art et de design

L'École supérieure d'art et de design des Pyrénées est un lieu de création et de formation artistique. Établi à Pau et Tarbes, l'établissement forme dans les domaines de l'art, l'art-céramique et du design graphique multimédia. Il dispense des formations post-bac à destination d'étudiant.e.s et des ateliers et cours publics ouverts à tous (enfants, adolescents, adultes).

Les formations proposées s'inscrivent dans le cursus de l'enseignement supérieur. Les diplômes octroyés, DNA et DNSEP, sont délivrés dans le cadre du système européen et reconnus au grade de licence et de master, évalué par le ministère de l'enseignement supérieur et validé par le ministère de la culture.

## Formations

Le premier cycle de trois ans, soit 6 semestres conduit à l'obtention du Diplôme National d'Art (DNA).

Le second cycle se déroule en deux années, soit 4 semestres, et conduit au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP).

Les cursus possibles sont : DNA Art ; DNA Art - mention céramique disruptive ; DNA Design - mention design graphique multimédia ; DNSEP Art - mention art-céramique ; DNSEP Design mention design graphique multimédia.

[www.esad-pyrenees.fr](http://www.esad-pyrenees.fr)

**ESAD Pyrénées**  
2 rue Mathieu Lalanne  
64 000 Pau  
pau@esad-pyrenees.fr  
05 59 02 20 06  
Jardin Massey  
place Henri Borde  
65 000 Tarbes  
tarbes@esad-pyrenees.fr  
05 62 93 10 31

# Classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art en Occitanie

Ces classes préparent aux examens d'entrée des écoles supérieures d'art et de design placées sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture.  
Certaines de ces classes proposent également une préparation aux écoles d'arts appliqués et aux écoles nationales supérieures d'architecture.  
Elles assurent une préparation à des cycles d'études de 3 et 5 ans sanctionnés par des diplômes aux grades de Licence et de Master.

[www.beauxarts.sete.fr](http://www.beauxarts.sete.fr)

## École des beaux-arts de Sète

17 rue Louis Ramond  
34 200 Sète  
L'école :  
23 rue Jean Moulin  
34 200 Sète  
[ecolebeauxarts@ville-sete.fr](mailto:ecolebeauxarts@ville-sete.fr)  
04 99 04 76 10

[www.carcassonne-agglo.fr](http://www.carcassonne-agglo.fr)

## École des Beaux-Arts de Carcassonne

1 rue Pierre Germain  
11 890 Carcassonne cedex 9  
L'école :  
La Fabrique des Arts  
Quartier Prat-Mary  
Avenue Jules Verne  
11 000 Carcassonne  
[eba@carcassonne-agglo.fr](mailto:eba@carcassonne-agglo.fr)  
04 68 10 56 35

# Ressources en France



## Ministère de la Culture

### Rapport « L'auteur et l'acte de création », dit le rapport Racine

Franck Riester, alors ministre de la Culture en 2019, avait confié en avril 2019 à Bruno Racine, conseiller maître à la Cour des comptes, une mission prospective sur l'état des mutations que les activités de création ont pu connaître ces trente dernières années.

Cette réflexion globale a pour objectif d'adapter les politiques publiques existantes en faveur des artistes, auteurs et créateurs. Ce rapport a été remis au ministre en janvier 2020. Il comptabilise 140 pages.

### Fiches techniques sur les droits d'auteurs

Le bureau de la propriété intellectuelle du Ministère de la Culture met à disposition un ensemble des fiches techniques sur les principes fondamentaux du droit de la propriété littéraire et artistique. Ces fiches ont été élaborées en fonction des questions les plus récurrentes provenant des acteurs de différents secteurs de la création littéraire et artistique.

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

**Ministère de la Culture**  
182, rue Saint-Honoré  
75 001 Paris  
[information-publics@culture.gouv.fr](mailto:information-publics@culture.gouv.fr)  
01 40 15 80 00

# CNAP - Centre national des arts plastiques

Le Centre national des arts plastiques (Cnap), est l'un des principaux opérateurs de la politique du ministère de la Culture. Il a pour missions de soutenir et de promouvoir la création contemporaine dans sa plus grande diversité, tant du point de vue des disciplines – peinture, sculpture, design, photographie, vidéo, design graphique, etc. – que des parcours professionnels.

Pour le compte de l'État, le Cnap acquiert des œuvres venant enrichir la collection dont il a la charge, l'une des plus importantes collections publiques françaises, qu'il conserve et met à disposition des institutions culturelles, en France et à l'étranger. Rassemblant aujourd'hui plus de 105 000 œuvres acquises depuis plus de deux siècles auprès des artistes vivants, cette collection accessible en ligne est représentative de la diversité des courants artistiques qui se sont succédés et de l'art contemporain dans toute sa pluralité.

Acteur culturel et économique, le Cnap encourage la scène artistique et met en œuvre un ensemble de dispositifs de soutien, de coproduction et de commande destinés à accompagner les artistes et les professionnels de l'art contemporain dans leurs projets.

Centre de ressources, il produit et relaie les informations nécessaires à l'exercice de leur pratique professionnelle.

## Guides ressources :

- Guide pratique du 1% artistique et de la commande publique ;

[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)

- 223 Résidences d'arts visuels en France ;

- 140 aides privées et publiques en faveur des artistes.

## Centre national des arts plastiques

Tour Atlantique  
1 place de la Pyramide  
F-92 911 Paris La Défense  
[info@cnap.fr](mailto:info@cnap.fr)  
01 46 93 99 50

# Les Fonds régionaux d'art contemporain - Frac

Depuis près de quarante ans les Frac ont créé un patrimoine contemporain de grande qualité dans chaque région de France. Leurs collections sont les plus montrées en France.

Les Frac jouent un rôle essentiel de soutien à la création en étant souvent les premiers acquéreurs de jeunes artistes. Les Frac inventent en permanence de nouveaux dispositifs de médiation de l'art contemporain à destination de tous les publics.

Les 667 expositions qu'ils organisent par an sur l'ensemble du territoire sont un facteur décisif de la démocratisation culturelle.

Les Frac jouent un rôle structurant dans l'organisation et la dynamique de la décentralisation culturelle.

## Qu'est-ce qu'un Frac ?

Les Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) créés en 1982 sur la base d'un partenariat État-Régions sont des institutions qui ont pour mission de constituer des collections publiques d'art contemporain, de les diffuser auprès de tous les publics et d'inventer des formes de sensibilisation à la création actuelle.

Depuis 2017 les Frac bénéficient d'un label du ministère de la Culture. Ce label sécurise les collections et consacre les missions des Frac en matière de soutien à la création contemporaine, de transmission et de médiation pour le réel accès de tous à l'art contemporain.

Aujourd'hui, les collections des Frac rassemblent plus de 35000 œuvres de 6000 artistes de différentes nationalités. Structures légères et autonomes, attentives aux démarches prospectives et expérimentales, les Frac assurent une mission de soutien aux jeunes artistes en étant souvent les premières institutions à acquérir leurs œuvres.

Chaque année, un tiers de leurs œuvres est présenté au public.

<https://lesfrac.com/>

## Platform, réseau des Fonds régionaux d'art contemporain

32 rue Yves Toudic, 75010 Paris  
01 42 39 48 52  
[info@frac-platform.com](mailto:info@frac-platform.com)

# Les centres d'art contemporain

Les premiers centres d'art contemporain ont émergé en France dans les années 70. Ils sont des lieux de production et de diffusion de l'art contemporain. Ils entretiennent des rapports privilégiés avec la création artistique vivante et se tiennent au plus près de l'actualité artistique. Conçus comme des lieux de recherche et de création, leurs activités se déploient à travers un programme annuel d'expositions, des éditions et un travail de médiation auprès des publics les plus larges.

## Qu'est-ce qu'un centre d'art contemporain ?

Fondés pour les premiers il y a plus de quarante ans dans la dynamique de la décentralisation culturelle, les centres d'art contemporain sont des laboratoires de production artistique où s'invente, se produit et s'expose l'art d'aujourd'hui et de demain. Sur l'ensemble du territoire, ils sont souvent le lieu du premier accès à l'art contemporain, implantés aussi bien dans les métropoles régionales qu'au coeur des bassins ruraux. Avec leurs programmations exigeantes et leurs singularités structurelles, ils constituent des incubateurs au service de la création, de sa pensée, de sa production et de sa médiation. Les centres d'art contemporain sont des équipements culturels de proximité, des fenêtres ouvertes sur l'art, grâce auxquels chacun-e peut être accompagné-e dans la découverte de la diversité des esthétiques d'aujourd'hui.

Les centres d'art contemporain organisent leurs activités autour de missions fondamentales :

- L'organisation d'expositions
- La production d'œuvres
- La prospection, la recherche et l'expérimentation
- La médiation pour tous les publics
- L'éducation artistique et culturelle
- Le maillage territorial
- Le rayonnement international

[www.dca-art.com](http://www.dca-art.com)

**d.c.a. association française de  
développement des centres  
d'art contemporain**

Hôtel Salomon de Rothschild  
11 rue Berryer - 75008 Paris  
+33 (0)1 42 39 31 07  
[info@dca-art.com](mailto:info@dca-art.com)

# Réseau Documents d'artistes

Fondé en 2011, le Réseau Documents d'artistes fédère les associations Documents d'artistes existant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Il présente et accompagne le travail de 500 artistes.

À travers des commandes de textes et de films, des visites d'ateliers, des événements publics et l'engagement de partenariats professionnels, le Réseau documents d'artistes œuvre à la visibilité et au rayonnement des scènes artistiques régionales à un niveau national et international. Le Réseau Documents d'artistes met également en place des actions pour accompagner les artistes dans leur parcours et favoriser des collaborations professionnelles.

La fédération est un espace de travail collaboratif et contributif rassemblant les associations Documents d'artistes membres autour d'une charte et d'un règlement d'usage. Elle est garante de la bonne utilisation de l'appellation "Documents d'artistes" et des méthodes de travail liées à la documentation artistique numérique développée par ses membres fondateurs. Elle est une ressource commune, entretenue et développée par ses membres, qui s'enrichit des particularités du travail réalisé dans chaque région.

## Réseau Documents d'artistes

Siège social  
41, rue Charles Berthelot  
29 200 Brest  
[info@reseau-dda.org](mailto:info@reseau-dda.org)

[www.reseau-dda.org/fr](http://www.reseau-dda.org/fr)

# FRAAP

## Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens

La FRAAP poursuit un but d'intérêt général, de représentation, de défense et de promotion des associations et des collectifs d'artistes plasticiens sur le plan national.

Fondée en 2001, la Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens constitue la seule organisation professionnelle nationale représentant le secteur associatif indépendant des arts plastiques et visuels. Particulièrement dynamique et innovant, ce secteur s'est surtout développé depuis une dizaine d'années. Forte de ses 150 membres, la Fédération représente ce premier réseau d'associations d'arts plastiques déployé sur l'ensemble du territoire national.

Porte-parole de tous ces acteurs, interlocuteur auprès des partenaires publics et privés, la fédération travaille à la structuration professionnelle de l'ensemble des professionnels des arts plastiques, mais aussi à la visibilité, à la reconnaissance et à la mise en valeur du rôle essentiel des associations d'artistes dans le secteur des arts plastiques. Initiant débats, proposant réflexions, concertations et moyens d'action, la Fraap offre des perspectives nouvelles et une meilleure connaissance et lecture du champ des arts plastiques.

Aujourd'hui, la FRAAP est un interlocuteur privilégié et incontournable du secteur qui s'investit dans tous les grands chantiers nationaux en cours avec l'ensemble des acteurs professionnels. Notamment et à ce jour, elle siège au Conseil de gestion pour la formation professionnelle continue des artistes auteurs à l'Afdas, participe aux travaux communs autour de la loi relative à la création artistique et autour de l'unification du régime de sécurité sociale des artistes auteurs et conduit le travail fondamental pour notre secteur d'élaboration et de transmission de ressources et d'informations fiables pour les associations et pour les artistes.

De plus, elle poursuit depuis plus de 20 ans sa mission de tête de réseau des associations d'artistes en organisant chaque année des rencontres nationales inter-associatives, moments-clés de professionnalisation et d'échanges pour tous les acteurs professionnels des arts plastiques et en menant des enquêtes permettant une meilleure connaissance du secteur.

La Fraap est une fédération ouverte à toutes les associations et à tous les collectifs d'artistes plasticiens.

[www.fraap.org](http://www.fraap.org)

**FRAAP**  
2 rue Juiverie - 26000 Valence  
[coordination@fraap.org](mailto:coordination@fraap.org)

# AFDAS

## Artistes-auteurs

En matière de formation professionnelle le principal interlocuteur des artistes-auteurs est l'Afdas (Assurance formation des activités du spectacle). Il accompagne dans la constitution des dossiers de projet de formation et participe pour tout ou partie à leurs financements.

Il est possible de bénéficier de l'accès à la formation en justifiant de :

- 9 000 € brut sur les 3 dernières années,
- ou de 12 000 € brut sur les 4 dernières années,
- ou de 15 000 € brut sur les 5 dernières années.

Toutes les actions de formation peuvent être financées par l'Afdas, mais les conditions de financement et de constitution du dossier varient selon les catégories formations transversales, stages conventionnés et demandes particulières.

Faire les démarches :

- Afdas, Artistes-auteurs : votre accès à la formation

<https://www.afdas.com>

- Formulaire de demande de financement

<https://www.afdas.com/documents/formulaires-afdas-et-note-dinformation/artistes...>

Liens utiles :

- Catalogue Afdas (offres de formations Métiers et Clé en main) : <https://www.afdas.com/particuliers/services/choisir/se-perfectionner-dans-son-metier>

- Service en ligne de recherche d'organismes de formation : [https://formations.afdas.com/@@training\\_search?](https://formations.afdas.com/@@training_search?)

- Le calendrier des commissions auteurs : <https://www.afdas.com/organisations-professionnelles/calendrier/themes/dates-des-commissions-auteurs>

Contacts Afdas - Conseillers formations : <https://www.afdas.com/en-region>

[www.afdas.com](http://www.afdas.com)

**AFDAS**  
**Délégation régionale Occitanie**

219, rue le Titien - 34000 Montpellier.  
01 44 78 39 39 - [occitanie@afdas.com](mailto:occitanie@afdas.com)  
Bureau de Toulouse  
Centre d'affaires Multiburo  
59, allées Jean Jaurès, 31000, Toulouse  
[occitanie@afdas.com](mailto:occitanie@afdas.com)

# Mobilités Internationales



# Institut Français

L'Institut français est l'établissement public chargé de l'action culturelle extérieure de la France, sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture.

L'Institut français vient en appui aux 131 services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France, ainsi qu'aux 98 Instituts français et 138 antennes répartis dans le monde (relevant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) et aux 27 Instituts français de recherche à l'étranger (sous tutelles du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du CNRS).

Il a également vocation à collaborer avec les Alliances Françaises qui constituent un réseau de plus de 850 associations de droit local présentes dans 134 pays, animé par la Fondation Alliance Française à Paris.

L'Institut français promeut la culture française à l'international en dialogue avec les cultures étrangères. Il agit au croisement des secteurs artistiques, des échanges intellectuels, de l'innovation culturelle et sociale et de la coopération linguistique. Il soutient à travers le monde la promotion de la langue française, la circulation des œuvres, des artistes et des idées.

## Espace professionnel

L'Institut français met à disposition des professionnels (artistes, auteurs et autrices, structures culturelles) et des membres du réseau diplomatique français une offre de programmes et de formations, des plateformes et des ressources.

[www.if.institutfrancais.com/fr](http://www.if.institutfrancais.com/fr)

**Institut Français**  
8-14 rue du Capitaine Scott  
75 015 Paris  
[info@institutfrancais.com](mailto:info@institutfrancais.com)  
01 53 69 83 00

# On the Move

La mobilité internationale est un élément essentiel du domaine culturel. On the Move aide les artistes et les professionnel.le.s à s'engager à l'international tout en travaillant à réinventer la mobilité de manière plus juste, plus verte et plus inclusive. On the Move propose des informations sur la mobilité culturelle actualisées et en accès libre.

## Guide des opportunités de financements de la mobilité internationale des artistes et des professionnels de la culture

Ce guide des opportunités de financements de la mobilité internationale des artistes et des professionnel.le.s de la culture, actualisé en 2020, se focalise exclusivement sur la France et inclut :

- Des opportunités de financements de la mobilité internationale des artistes et des professionnel.le.s de la culture de nationalité française ou résidant en France ;
- Des opportunités de financements de la mobilité internationale des artistes et des professionnels de la culture d'autres pays vers la France.

Ce document recense 116 organisations, correspondant à 150 dispositifs de financements.

## Move on !

Move on! est un guide pratique destiné aux artistes et professionnel.le.s de la culture européen.n.e.s en début de carrière internationale. Le guide Move on! présente des conseils pratiques et des ressources en ligne qui peuvent être utiles pour les artistes et professionnel.le.s de la culture européen.n.e.s, y compris les enseignant.e.s d'écoles d'art ou universités, issu.e.s de toutes les disciplines. Il s'adresse aussi bien à des profils émergents ou plus avancés dans leurs parcours professionnels qui souhaitent acquérir ou actualiser leurs connaissances pour leur développement à l'international.

[www.on-the-move.org](http://www.on-the-move.org)

**On the Move**  
[mobility@on-the-move.org](mailto:mobility@on-the-move.org)

# I-Portunus

## Appel à projets "House"

i-Portunus est un programme financé par la Commission européenne qui soutient la mobilité des artistes et des professionnel.le.s de la culture, mis en œuvre par des consortiums d'organisations culturelles. Il finance des mobilités de courte durée pour des professionnel.le.s afin de partir à l'étranger, ou pour des structures hôtes afin d'attirer des talents internationaux. L'objectif principal d'i-Portunus est de mettre en relation des artistes, des organismes culturels internationaux et de soutenir les collaborations internationales.

### Bénéficiaires :

Artistes ou professionnel.le.s de la culture, associations.

### Modalités :

- Le projet présenté doit comporter l'un des objectifs suivants : co-crée (création d'œuvres artistiques, production, performance), connecter (réseautage, internationalisation), apprendre (augmenter les compétences, développement professionnel), explorer (recherche, collaborations / projets futurs) ;
- Les lieux / structures hôtes doivent accueillir entre 2 et 5 artistes et/ou professionnels de la culture (hors secteur audiovisuel).

### Dotation :

Le soutien financier se calcule sur la base du nombre de jours passés (mobilité physique) ou du type de participation (création, mise en relation, apprentissage, expérimentation).

### Calendrier :

Un appel à projet au printemps et un appel à projet en automne, pour des projets se déroulant l'année suivante.

[www.i-portunus.eu](http://www.i-portunus.eu)

**Fondation européenne  
de la culture**  
Jan van Goyenkade 5  
1075 HN Amsterdam | Pays-Bas  
[jenneken@culturalfoundation.eu](mailto:jenneken@culturalfoundation.eu)

# Autres ressources



## Réseaux et structures ressources en France

### **AFDAS**

Opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

[www.afdas.com](http://www.afdas.com)

[contact@afdas.com](mailto:contact@afdas.com)

### **ANDEA**

Association nationale des écoles supérieures d'art.

[www.andea.fr](http://www.andea.fr)

[contact@andea.fr](mailto:contact@andea.fr)

### **Art en Grève Occitanie**

Collectif pour la reconnaissance de la valeur du travail artistique.

[www.artengreveoccitanie.art](http://www.artengreveoccitanie.art)

[artengreveoccitanie@gmail.com](mailto:artengreveoccitanie@gmail.com)

### **Arts en résidence - réseau national**

Réseau de structures de résidence et plateforme de ressources.

[www.artsenresidence.fr](http://www.artsenresidence.fr)

[artsenresidence@gmail.com](mailto:artsenresidence@gmail.com)

### **BLA !**

Association des professionnel.le.s de la médiation en art contemporain.

[www.facebook.com/BLAassociationmediationartcontemporain](http://www.facebook.com/BLAassociationmediationartcontemporain)

[professionnelsmediation@gmail.com](mailto:professionnelsmediation@gmail.com)

### **CAAP**

Comité Pluridisciplinaire des Artistes-Auteurs et des Artistes-Autrices.

[www.caap.asso.fr](http://www.caap.asso.fr)

[contact@caap.asso.fr](mailto:contact@caap.asso.fr)

### **C-E-A**

Association française des commissaires d'exposition.

[www.c-e-a.asso.fr](http://www.c-e-a.asso.fr)

[info@c-e-a.asso.fr](mailto:info@c-e-a.asso.fr)

**CIPAC**

Fédération des professionnel.le.s de l'art contemporain.

[www.cipac.net](http://www.cipac.net)

[cipac@cipac.net](mailto:cipac@cipac.net)

**CNAP**

Centre national des arts plastiques.

[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)

[info@cnap.fr](mailto:info@cnap.fr)

**CPGA**

Comité professionnel des galeries d'art.

[www.comitedesgaleriesdart.com](http://www.comitedesgaleriesdart.com)

[contact@comitedesgaleriesdart.com](mailto:contact@comitedesgaleriesdart.com)

**DCA**

Association française de développement des centres d'art contemporain.

[www.dca-art.com](http://www.dca-art.com)

[c.monneron@dca-art.com](mailto:c.monneron@dca-art.com)

[l.szlezynger@dca-art.com](mailto:l.szlezynger@dca-art.com)

**Documents d'Artistes**

Fédération des documents d'artistes en régions.

[www.reseau-dda.org/fr](http://www.reseau-dda.org/fr)

[info@reseau-dda.org](mailto:info@reseau-dda.org)

**FRAAP**

Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticien.ne.s.

[www.fraap.org](http://www.fraap.org)

[goodnews@fraap.org](mailto:goodnews@fraap.org)

**Institut Français**

[www.institutfrancais.com/fr](http://www.institutfrancais.com/fr)

[info@institutfrancais.com](mailto:info@institutfrancais.com)

**LMAC**

Laboratoire des Médiations en Art Contemporain.

[www.reseau-lmac.fr](http://www.reseau-lmac.fr)

[contact@reseau-lmac.fr](mailto:contact@reseau-lmac.fr)

**Maison des Artistes**

Organisme français, agréé par l'État pour la gestion administrative de la branche des arts graphiques et plastiques du régime obligatoire de sécurité sociale des artistes auteurs.

[www.lamaisondesartistes.fr](http://www.lamaisondesartistes.fr)

[communication@secu-artistes-auteurs.fr](mailto:communication@secu-artistes-auteurs.fr)

**Ministère de la Culture**

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

[information-publics@culture.gouv.fr](mailto:information-publics@culture.gouv.fr)

**On the Move**

[www.on-the-move.org](http://www.on-the-move.org)

[mobility@on-the-move.org](mailto:mobility@on-the-move.org)

**Platform**

Réseau des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC).

[www.lesfrac.com](http://www.lesfrac.com)

[info@frac-platform.com](mailto:info@frac-platform.com)

**Réseau Diagonal**

Réseau national des structures de diffusion et de production de photographie.

[www.reseau-diagonal.com](http://www.reseau-diagonal.com)

[info@reseau-diagonal.com](mailto:info@reseau-diagonal.com)

**Sécurité sociale des artistes auteurs**

L'Agessa et la Maison des Artistes assurent la gestion du régime de Sécurité sociale des artistes auteurs.

[www.secu-artistes-auteurs.fr](http://www.secu-artistes-auteurs.fr)

[communication@secu-artistes-auteurs.fr](mailto:communication@secu-artistes-auteurs.fr)

# La commande artistique pour l'espace public

Ce type de commande artistique incarne la volonté des acteurs publics d'offrir un accès direct à la création contemporaine par des œuvres installées dans l'espace public et répond au souhait d'enrichir et de développer le patrimoine national. Il permet aux artistes de réaliser des projets dont l'ampleur, les enjeux ou la dimension nécessitent des moyens inhabituels.

## La procédure de la commande

L'œuvre conçue dans le cadre de la commande artistique répond à une demande, à un programme et à un cahier des charges spécifiques. La procédure de la commande est marquée par différentes étapes, de l'initiative du commanditaire à la définition d'un programme, jusqu'à la réalisation de l'œuvre, puis sa réception par le public et sa conservation. Toute personne morale de droit public a la capacité d'engager des commandes publiques en son nom en se conformant aux principes des marchés publics tels qu'énoncés dans le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## Le soutien à la commande artistique

Les projets de commande publique peuvent embrasser tous les champs des arts plastiques. Les commanditaires ont la possibilité de solliciter un accompagnement de l'État au titre de son expertise artistique et technique, ainsi que pour un possible soutien financier. Pour ce faire, les commanditaires contactent, dès le début du projet, la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) du lieu où le projet est prévu. Le projet de commande artistique est présenté au Conseil national des œuvres d'art dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques, une instance nationale réunie par le ministère de la Culture, qui peut être saisie par toute personne publique ou privée. Au vu de l'avis du conseil, le ministère détermine s'il accompagnera le projet.

## Commande publique artistique de l'État

Le ministère de la Culture engage aussi des commandes d'œuvres destinées à intégrer les collections nationales. C'est principalement le Cnap qui conduit ces projets de commandes, les œuvres réalisées dans ce cadre rejoignent la collection.

# Le 1 % artistique

Le 1 % artistique est une procédure spécifique de commande d'œuvres d'art à des artistes. Elle impose aux maîtres d'ouvrages publics de réserver 1 % du coût de leurs constructions pour la commande ou l'acquisition d'une ou de plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le bâtiment.

Ce dispositif est organisé par le décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié, le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Défense disposant d'un arrêté spécifique.

## La procédure de la commande

L'accompagnement des procédures du 1 % artistique est assuré par un comité artistique composé de sept membres : le maître d'ouvrage, président, l'architecte, un utilisateur du bâtiment et une personnalité qualifiée dans le domaine des arts plastiques choisie par le maître d'ouvrage, le directeur régional des affaires culturelles (Drac) et deux personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques désignées par la Drac.

Pour les opérations dont le montant est inférieur à 30 000 € HT, le maître d'ouvrage a la possibilité de procéder à l'acquisition d'une œuvre d'art contemporain existante.

Tous les artistes engagés dans une démarche professionnelle sont éligibles, qu'ils soient français ou étrangers, à la condition qu'ils n'aient pas interdiction de soumissionner à un marché public et qu'ils respectent les obligations en vigueur en matière sociale et fiscale.

Le commanditaire ne possède que le support matériel de l'œuvre ; déplacer l'œuvre ou la modifier exige l'accord de son auteur.

Lors de la passation du contrat il convient aussi de négocier avec l'artiste la cession de ses droits d'auteur (reproduction et représentation) en conformité avec le Code de la propriété intellectuelle.

En qualité de diffuseur de l'œuvre, le maître d'ouvrage est soumis à la contribution dite du 1 % diffuseur qu'il doit verser aux organismes de perception des cotisations sociales des artistes auteurs.

Au-delà de l'obligation prévue par les textes, les commanditaires publics peuvent décider de mettre en œuvre volontairement le 1 % artistique afin de doter leurs bâtiments d'œuvres d'art.

## Ministère de la Culture

1%, avis d'appel à candidatures <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/Le-1-artist...>

### Appels à projets

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets>

# Référentiel pour la rémunération artistique

Les travaux du SODAVI en Nouvelle-Aquitaine et parmi eux les échanges sur l'économie des artistes, ont établi le constat de la non-rémunération ou de la mal-rémunération des artistes par méconnaissance des droits ou par usages erronés des acteurs qu'ils soient diffuseurs publics ou privés, collectivités.

L'élaboration d'une réglementation de la rémunération artistique en région a ainsi été inscrite comme le chantier prioritaire du contrat de filière, signé en juin 2018 entre l'Etat - ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et Astre, réseau d'acteurs des arts plastiques et visuels.

Dès 2019, Astre a engagé ce travail, un espace de concertation a été construit pour rassembler les membres du réseau (collectifs d'artistes, diffuseurs, programmes de résidences ou de production) et inviter des organisations professionnelles nationales à participer à la définition de ce référentiel.

Le CAAP (Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs), la FRAAP (Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens) et le CIPAC (Fédération nationale des professionnels de l'art contemporain) ont accepté de participer aux travaux.

Partant du constat que le déficit de dialogue social dans le secteur des arts plastiques et visuels est régulièrement souligné, cette méthode de travail volontairement ouverte s'est également inscrite dans une évolution marquée en 2018 par la création du Conseil National des Professions de Arts Visuels (CNPAV).

Cet outil est destiné à la fois à la structure ou à la collectivité qui rémunère ainsi qu'à l'artiste amené à faire valoir ses droits.

La calculatrice en ligne permet d'évaluer la valeur de référence et le seuil de la rémunération tant pour définir les budgets prévisionnels des opérations concernées et pouvoir valoriser la rémunération artistique dans les bilans d'activités. De même, cette calculatrice en ligne permet aux artistes d'évaluer leur rémunération dans le cadre d'une contractualisation.

[www.reseau-astre.org/contrat-de-filiere/referentiel](http://www.reseau-astre.org/contrat-de-filiere/referentiel)

**Astre**  
Réseau arts plastiques et visuels  
en Nouvelle-Aquitaine  
4 Rue Raspail  
87 000 Limoges  
[bonjour@reseau-astre.org](mailto:bonjour@reseau-astre.org)

# Charte Nationale des études en école d'art

L'Andéa (Association nationale des écoles supérieures d'art) a réalisé une charte nationale des études en école d'art, précisant ce que sont les études, la pédagogie et le cursus des 46 écoles d'art. C'est une sorte de carte d'identité. L'Andéa a réactualisé ce document en « une charte nationale de la recherche en école supérieure d'art ».

Les écoles d'art ont connu une histoire qui nourrit ce qu'elles sont aujourd'hui. En France, contrairement au système de l'instruction publique, le paysage des écoles d'art a été formé hors de toute volonté nationale et centralisée, au gré de l'origine géographique de tel artiste de l'Académie ou simplement au gré des besoins des manufacturiers locaux. Les écoles d'art relèvent simultanément de l'enseignement des beaux-arts et de l'enseignement professionnel, qui les situent, tour à tour, dans des ateliers d'artistes, des écoles municipales ou encore des écoles de fabriques.

[www.andea.fr](http://www.andea.fr)

**ANDEA, Association nationale des écoles supérieures d'art**  
[contact@andea.fr](mailto:contact@andea.fr)  
06 26 38 82 84

# Charte des bonnes pratiques des centres d'art contemporain

Les centres d'art contemporain exercent des missions d'intérêt général au service des artistes et des publics les plus divers. Ils assument un projet artistique et culturel de soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels contemporains. Conformément aux valeurs qu'ils partagent, les centres d'art contemporain membres de d.c.a ont établi cette charte qui constitue un référentiel visant à promouvoir la circulation des bonnes pratiques professionnelles au sein du réseau national. Les membres du réseau d.c.a s'engagent à respecter ce cadre général.

La Charte des bonnes pratiques des centres d'art contemporain est accompagnée d'une grille de rémunération minimum. Adoptés à l'occasion de l'Assemblée générale de d.c.a le 22 mars 2019 par les représentants des centres d'art contemporain, ces deux documents constituent un nouveau référentiel mis à la disposition des professionnels, qui témoigne des valeurs communes aux 48 centres d'art contemporain membres du réseau d.c.a.

[www.dca-art.com](http://www.dca-art.com)

**DCA, association française  
de développement des  
centres d'art contemporain**  
c.monneron@dca-art.com  
l.szlezynger@dca-art.com  
01 42 39 31 07

# Guide pratique des artistes auteurs : début d'activité

Ce guide élaboré par la Sécurité sociale des artistes auteurs permet de comprendre les démarches et les déclarations à effectuer pour les artistes des arts graphiques et plastiques qui débutent leur activité afin de mieux connaître leurs cotisations sociales (droits, montants, affiliation).

[www.secu-artistes-auteurs.fr](http://www.secu-artistes-auteurs.fr)

**La sécurité sociale  
des artistes auteurs**  
communication@secu-artistes-auteurs.fr

# Guide de droit d'auteur

Ce guide élaboré par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à jour des textes en vigueur de 2017, traite des questions juridiques soulevées en droit de la propriété intellectuelle. Il constitue l'outil indispensable à tous ceux qui sont amenés à utiliser ou à créer des ressources, quelles que soient leurs natures.

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/)

**Ministère de l'Enseignement  
supérieur, de la Recherche  
et de l'Innovation**  
reseaux-sociaux@recherche.gouv.fr

# Note de lecture du tableau numérique

Afin de faciliter la recherche des différents dispositifs présentés dans le guide, nous avons élaboré un tableau numérique permettant des recherches multi-critères : typologie, zone géographique, disciplines ...

Usage du tableau en ligne :

Ce tableau numérique peut se trier en fonction des besoins. Pour des recherches par catégorie, il s'utilise de la même manière qu'un tableur classique.

Nous entendons par "arts visuels", l'ensemble des disciplines suivantes : arts décoratifs, création sonore, design, design graphique, dessin, estampe, gravure, film, vidéo, installation, nouveaux médias, peinture, performance, photographie, sculpture. Les arts visuels incluent donc les arts plastiques (peinture, sculpture, dessin).

Le terme "photographie" inclut les disciplines suivantes : photographie plasticienne, photographie documentaire, photographie journalistique, photoreportage.

Pour consulter la fiche individuelle détaillée correspondante à chaque dispositif dans le guide, se référer au numéro de page.

**<http://urlr.me/Phd2x>**

# Index

## **3C : Calce Culture Contemporaine**

Habit'Art : les résidences artistiques de 3C / Maury : p.52

Paisatges expandits – résidence transfrontalière : p.53

## **Les Abattoirs, Musée - FRAC Occitanie Toulouse**

Mezzanine Sud, Prix des Amis des Abattoirs : p.62

Frac Occitanie Toulouse : p.82

## **AFDAS artistes-auteurs**

Financement de la formation professionnelle : p.106

## **Agit'hé**

Bourse de projet artistique Art Pertot Jeune création : p.24

Résidences d'artistes : p.54

## **Air de Midi,**

Réseau art contemporain en Occitanie : p.76

## **Association Traverse**

Résidence Traverse Photographie : p.59

## **Atelier Blanc**

Prix Jeune Création St Rémy : p.64

## **Bazart.Textile**

Résidence d'artistes récemment diplômé.e.s à St Antonin-Noble-Val : p.46

## **BBB Centre d'art**

Professions Artiste : p.29

Formations : p.90

## **Le Bus, espace culturel mobile**

Résidence Photographie Le Bus : p.51

## **Caza d'Oro**

Résidence d'artistes Caza d'Oro : p.49

## **CNAP**

Centre national des arts plastiques : p.101

### **La Cuisine, centre d'art et de design**

Atelier du Donjon à la Cuisine : p.39

### **d.c.a, association française de développement des centres d'art contemporain**

Les centres d'art contemporain en France : p.103

### **Département de l'Aude**

Soutien à la création en arts plastiques et visuels dans le cadre du 1% artistique : p.18

Subventions en direction des arts plastiques et visuels : p.27

Soutien à la diffusion d'œuvres plastiques et visuelles dans les bâtiments départementaux : p.28

### **Département de l'Aveyron**

Talents Aveyron Prix création artistique contemporaine : p.72

### **Département du Gard**

Bourse individuelle en arts visuels : p.19

Subventions de droits communs des associations du Gard : p.20

### **Département du Lot**

Aide à la diffusion : p.26

Action spécifique pour les bénéficiaires du rSa : p.31

### **Département de la Lozère**

Aide à la création artistique en Lozère : p.17

### **Documents d'artistes**

Le réseau national : p.104

### **Documents d'artistes Occitanie**

Documents d'artistes Occitanie émergence : p.23

Appel à candidatures Documents d'artistes Occitanie : p.25

Documents d'artistes Occitanie : p.83

### **DRAC Occitanie**

Aide individuelle à la création : p.15

Allocation d'installation d'atelier : p.37

Direction régionale des affaires culturelles Occitanie : p.81

### **Ecole des beaux-arts de Carcassonne**

Formations : p.96

### **Ecole des beaux-arts de Sète**

Formations : p.97

### **Empreinte formation**

Formations : p.91

### **ESAD-Pyrénées - école supérieure d'art et de design**

Formations : p.96

### **ésban - école supérieure des beaux-arts de Nîmes**

Formations : p.94

### **Festival de photo MAP**

Grand Prix MAP Conseil départemental de la Haute-Garonne : p.67

### **FRAAP**

Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens : p.105

### **FRAC OM - Fonds régional d'art contemporain Occitanie Montpellier**

Post\_Production : p.12

Frac Occitanie Montpellier : p.82

### **Freelens**

Prix Mentor - Freelens, sessions de Montpellier et de Perpignan : p.71

### **Images singulières**

Prix ISEM Jeune Photographe : p.65

Jeune Photographie Occitanie : p.66

Grand Prix ISEM de la Photographie Documentaire : p.70

### **Institut Français**

Aides à la mobilités : p.109

### **i-Portunus**

I-Portunus Appel à projets « House » : p.111

### **isdaT - institut supérieur des arts et du design de Toulouse**

Sortie d'écoles - Ateliers Tropisme - Montpellier : p.44

Appel à projets isdaT - Cité internationale des arts : p.45

Formations : p.93

### **Lieu Commun, artist-run space**

Résidence Lieu Commun : p.40

Formations : p.90

**Lumière d'Encre**

Résidence photographique à Céret : p.50

**Maison des Arts Georges et Claude Pompidou**

Horizons, résidences aux Maisons Daura : p.43

**Mécènes du Sud**

Bourse de production Mécène du Sud - Montpellier-Sète : p.13

Appel à projets Commissariat d'exposition : p.14

**Ministère de la Culture et de la Communication**

Fiches pratiques sur les droits d'auteurs : p.100

**MO.CO Esba - école supérieure des beaux-arts de Montpellier**

Formations : p.95

**Musée centre d'art du Verre**

Prix de la jeune création du Verre français : p.63

**On the move**

Aides à la mobilités : p.110

**PAHLM - Pratiques Artistiques Hors Les Murs**

Résidence au Camping en Mobil-home : p.55

Résidence Céramique / Art contemporain à Martres Tolosane : p.56

Résidence d'artiste à la ressourcerie Récobrada, Cazères-sur-Garonne : p.57

Utoparc Résidence de Territoire PAHLM : p.58

**La Petite**

Incubateur : p.30

**Platform**

Réseau des fonds régionaux d'art contemporain : p.102

**Région Occitanie**

Aide à la création : Œuvres d'art et livres d'artistes : p.16

Art contemporain - Aide à la mobilité hors Région : p.34

Aide à l'installation (atelier) : p.38

Prix Occitanie Médecis : p.68

Journée des Ateliers d'Artistes Occitanie : p.85

**Résidence 1+2**

Résidence 1+2 « Photographie & Sciences » : p.47

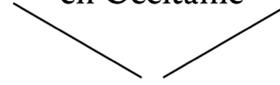
Factory 1+2 : p.48

Prix Photographie et Sciences : p.69

**UCRM, Union Cépière Robert Monnier**

Formations : p.92

réseau  
*air de Midi*  
art contemporain  
en Occitanie



air de Midi est soutenu par la DRAC  
Occitanie et par la Région Occitanie.

air de Midi est membre du  
CIPAC



Fédération  
des professionnels  
de l'art  
contemporain